

TABLE DES MATIÈRES
"L'Africain" n° 232, décembre 2007 – janvier 2008

Page		
1	Quand Dieu est du voyage	M. LEDENT
HOMMAGE À Marie-Jeanne NOPPEN		
2	Marie-Jeanne NOPPEN vivra toujours	D. MUJAWAMARIYA
CULTURE ET SOCIÉTÉ		
6	Place et rôle de la femme dans la diaspora congolaise de Suisse (I)	BAGALWA M.
21-22 PHOTOS		
23	Le devoir de mémoire	J. MBOKANI
26	Inauguration de la fresque du PLACET	G. ALE AGBACHI
27	Fondation Père Everard	
PERSPECTIVES ET POLITIQUE		
27	Burundi : les Bashingantahe au service de la paix	J. NTAMAHUNGIRO
37	L'extrémisme humanitaire, un nouveau droit des peuples à définir ?	Th. AMOUGOU
40	Thèses de doctorat défendues par des Africains ou concernant l'Afrique (LXIV) : Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (VIII)	
À TRAVERS LIVRES ET REVUES		
40	Sylvain KALAMBA NSAPO, Monothéisme	TEDANGA I. B.
42	L. KI-ZERBO (sous la coordination de), Le mouvement panafricaniste au XX ^{ème} siècle	E. van SEVENANT
43	Hugues DUPRIEZ et al., Agriculture tropicale et exploitations familiales d'Afrique	E. van SEVENANT
43	Nouvelles familiales	
Page 2 de la couverture : présentation de "L'Africain"		
Page 3 de la couverture : mots croisés n° 243 et 244		Vincenzo SORETTI

"L'Africain" : éd. responsable : Eddy VAN SEVENANT, dir. du C.A.C.E.A.C. Asbl, Michel Hakizimana, secrétaire de rédaction, rue Léon Bernus 7, 6000 Charleroi, Tél. ++ 32 (0)71 31 31 86. Fax : ++ 32 (0)71 31 31 84
E-mail : caceac@swing.be

Comité de rédaction : Antwerpen : G. Muheme Bagalwa ; Bruxelles : Valérian Mudoy, Camille Tedanga Ipota ; Liège : J.C. Mputu ; Louvain-la-Neuve : Sabine Kakunga ; Namur : Tite Kubushishi, Eustache Niyitugabira.

Allemagne : Shungu M. Tundanonga-Dikunda, e-mail : Tunda.nonga@t-online.de

France : Anicet Mobe Fansiama, 18, rue des Peupliers, 18, apt 122, F-95100 Argenteuil.

RD Congo : Jean-Pierre Mbwebwa Kalala et François Budim'bani Yambu, FCK. B.P. 1534, Kinshasa.

ABONNEMENTS : **46^{ème} année** : année académique 2007/2008

<i>abonnement ordinaire</i> :	Belgique :	15 €
	Europe :	22 €
	reste du monde :	25 €
<i>abonnement de soutien</i> :		25 €

payables au CCP 000-1178819-75 du C.A.C.E.A.C. Asbl, Charleroi (Belgique) ou par mandat postal international (si par chèque bancaire, ajouter les frais). Si paiement par virement à partir de l'étranger, utiliser les codes : IBAN BE05 0001 1788 1975 BIC BPOTBEB1

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

Cette revue est publiée avec le soutien de la DGCD.

Quand Dieu est du voyage...

Lors des dernières rencontres de la FENACA¹ à Charleroi et à Gand, certains de ses membres ont évoqué la possibilité d'organiser une journée de réflexion ou un colloque sur le thème de l'inter-religieux en milieu étudiant étranger.

L'idée est d'amener les étudiants étrangers à s'exprimer sur la façon dont ils vivent leur foi et leur appartenance religieuse éventuelles dans leur pays d'origine et la façon dont ils peuvent la vivre pendant leur séjour d'études en Belgique. Il est un fait que beaucoup d'étudiants africains qui débarquent chez nous sont assez surpris de constater que la spiritualité en Occident est nettement plus pauvre que celle qu'ils ont connue dans leurs pays d'origine. Parfois, ce vide spirituel peut les déconcerter et quelque part les démoraliser. Ce sont donc des questions importantes et nos Centres ont dès lors une responsabilité particulière qu'ils doivent assumer.

Certains thèmes pourraient prioritairement être abordés comme les répercussions des prescrits religieux dans les contacts sociaux et la vie au quotidien dans les résidences des étudiant(e)s, le sentiment d'être respecté dans ses convictions, notamment par la prise en compte des moments importants du calendrier religieux, les concepts de propriété, de solidarité, de pudeur, etc.

Des représentants des différentes religions (catholique, protestante, musulmane,...) et du monde laïc seraient invités à réagir aux propos tenus.

Le 12 novembre dernier, une réunion a eu lieu à Louvain-la-Neuve dans les locaux de l'asbl Carrefour Vincent Lebbe pour approfondir le projet. Y assistaient des représentants de Foyers et associations de Gand, Charleroi, Bruxelles, Namur et Louvain-la-Neuve.

Il y a été envisagé de ne pas limiter le thème de réflexion à la seule religion et ses pratiques mais de l'élargir à la spiritualité et aux liens entre références religieuses ou idéologiques, valeurs et morale citoyenne, à partir de questions sensibles comme l'argent, les relations homme-femme, etc.

La priorité sera donnée au vécu des étudiants. S'exprimeront aussi les personnes relais qui, dans les Résidences et associations, sont attentives à favoriser l'harmonie dans les relations entre personnes confrontées à la situation d'éloignement et de "transculturation provisoire".

D'une façon plus générale, certains ont souhaité que tout ce travail puisse se prolonger, dans un deuxième temps, par une réflexion sur ce qui fonde la raison d'être des Foyers et résidences d'étudiants étrangers.

En pratique, il a été convenu de refaire le point, début 2008, après que, dans chaque association, on ait fait un petit sondage auprès des étudiants, pour avoir une idée plus précise de leur intérêt pour le thème abordé, de la façon de le traiter et des personnes les plus susceptibles de contribuer au mieux au débat et à la réflexion. Appel est fait aussi aux étudiants, lecteurs de "L'Africain", qui auraient des suggestions à faire ou qui accepteraient de témoigner à ce colloque.²

Michel LEDENT

¹ Fédération Nationale des Centres d'Accueil pour étudiants étrangers.

² Probablement un peu avant Pâques 2008. Date encore à fixer. Adresse de contact : caceac@swing.be ou carsecet@yahoo.fr, par courrier à l'adresse de "L'Africain" ou par GSM au 0477/233972.

Hommage à Marie-Jeanne NOPPEN **ancienne directrice du Lycée de Nyundo (Rwanda)**

Marie-Jeanne NOPPEN vivra toujours

NDLR : Dans le numéro précédent, nous avons annoncé le décès de l'ancienne directrice du Lycée de Nyundo (Rwanda). Entre-temps, une de ses anciennes élèves nous a envoyé le texte de son discours prononcé lors des funérailles le 14 juillet 2007.

Nous sommes en deuil mais nous sommes également rassemblés pour célébrer la vie. Marie-Jeanne NOPPEN (MJN) a quitté notre monde ce 8 juillet 2007 mais elle vivra toujours.

Marie-Jeanne NOPPEN aura consacré au moins 55 ans de sa vie sur terre à la promotion de la femme rwandaise et au développement du Rwanda. Lorsqu'elle arrive au Rwanda, en 1952, MJN a à peine 30 ans. Pendant une dizaine d'années, elle dirigera l'école normale de Muramba. Mais elle a vite compris que le réel épanouissement des femmes rwandaises passe par l'accès aux études universitaires. À 40 ans, elle a déjà mené le combat qui la porte à la tête de la première école de sciences des filles et qui sera jumelée à une section de secrétariat. Elle dirigera ladite école jusqu'à sa retraite et continuera à la servir jusqu'à tout récemment.

Lorsqu'elles parlent de Marie-Jeanne NOPPEN, ses anciennes élèves, qu'elles soient de Muramba ou de Nyundo, ne tarissent pas d'éloges à son endroit en tant qu'individu et professionnelle. Pour les unes et les autres, Marie-Jeanne NOPPEN était une visionnaire, une femme qui ose, formidablement entreprenante, simple, une travailleuse infatigable, aimable, idéale, unique, passionnée, une pionnière, pleine d'énergie, pleine de courage, fière, une aventurière, ambitieuse, une personne exceptionnelle, exigeante envers elle-même et envers les autres, rigoureuse et en même temps souple, une personne extraordinaire, une personne engagée, toujours disponible, une personne attentionnée, généreuse, humaniste, un

personnage exceptionnel, un gestionnaire hors pair, un guide, une personne respectueuse et respectée, juste et équitable, une personne qui a réussi sa mission, une grande féministe, et qui avait un amour qu'on ne peut mesurer et envers toutes ses élèves. Enfin, toutes, sans exception, la considéraient comme une maman qui les protégeait et veillait sur elles et sur tous leurs besoins sentimentaux, amoureux, financiers, académiques au moment de leur adolescence en pensionnat, loin de leurs mamans biologiques. Elle est restée maman même dans les derniers moments de son existence sur terre : dans la maladie, elle se préoccupait plus de ses enfants anciennes élèves que de sa santé et leur a envoyé un message d'Amour avant de rendre son âme à Dieu.

Lors de ma visite à Marie-Jeanne NOPPEN, en route vers Kigali, du 22 au 26 juin 2007, je lui ai demandé quel souvenir lui ramener du Rwanda : "je veux que tu m'amènes le Rwanda". J'étais émue et je lui ai demandé ce que cela voulait dire. "Tu visiteras toutes celles qui sont au Rwanda et dis-leur merci : Rose MUKANKOMEJE, Odette NYIRAMILIMO, Appoline...". J'ai vu Odette qui avait fait confectionner une canne aux couleurs du drapeau du Rwanda sur laquelle s'appuyer dans ses derniers jours. La canne devait lui être remise le 19/08/2007 en guise de soutien que ses enfants et le Rwanda s'engageaient à lui donner. Ce fut une heureuse coïncidence. Même si Marie-Jeanne ne peut plus se servir de la canne, ses enfants lui auront offert le Rwanda en cadeau.

Au moment où Marie-Jeanne NOPPEN prenait la direction de la première école de sciences pour les filles, l'opinion populaire soutenait que les filles ne pouvaient pas réussir en sciences qui, jusque-là, étaient effectivement des domaines d'études réservés uniquement aux garçons. Marie-Jeanne NOPPEN a parié le contraire : les filles rwandaises sont capables de réussir les sciences aussi bien que les garçons ou même mieux. Elle aura gagné son pari car ses élèves obtenaient de meilleurs résultats en sciences aux tests nationaux et son école est vite devenue le modèle de succès et d'excellence en éducation. Le Lycée de Nyundo faisait l'envie de bien des directeurs et des directrices d'écoles.

Marie-Jeanne NOPPEN aura créé le rêve de l'université dans la tête des autres filles et dans la tête des autres directions d'écoles qui emboîteront le pas pour pousser leurs élèves à l'excellence. Pour arriver à ses buts, Marie-Jeanne NOPPEN se faisait accompagner d'une équipe d'enseignants qualifiés à qui elle pouvait confier la destinée intellectuelle de ses élèves pour ne pas dire de ses enfants (comme elle avait l'habitude de le dire elle-même). Elle choisissait ses enseignants et au besoin elle les imposait au ministère de l'éducation. Grâce à elle, l'adage " tel père tel fils " doit désormais se dire ou se lire " tel enseignant/telle enseignante, telle élève " et ce fut un des secrets de son succès. S'il le fallait, elle allait elle-même recruter, à ses propres frais, les enseignants les mieux qualifiés en Belgique ou en France, juste pour ses élèves.

La première école de sciences pour filles au Rwanda est venue changer la carte scolaire du pays et les options académiques que pouvait offrir l'unique Université Nationale du Rwanda d'alors. Grâce à Marie-Jeanne NOPPEN, on assiste ainsi à un élargissement de l'enseignement secondaire et universitaire. Désormais, les jeunes filles rwandaises sont hissées au même rang que les garçons en ce qui a trait à leurs performances scolaires, et des femmes

occupent les mêmes postes que les hommes tels des agronomes, biologistes, chimistes, mathématiciennes, médecins, pharmaciennes, physiciennes, directrices de laboratoire de sciences, ... de quoi bouleverser les mentalités rwandaises, à la maison comme à l'école ainsi que dans la société rwandaise entière, longtemps ancrées dans les stéréotypes sexuels et sexistes.

Au cours de nos entretiens, j'ai été frappée par l'humilité dont elle faisait preuve. Malgré sa fierté d'avoir formé et intéressé les filles rwandaises aux sciences dans lesquelles elles ont excellé et excellent encore à l'école comme au travail, Marie-Jeanne NOPPEN n'avait pas la prétention d'avoir contribué au développement de la science. Pourtant, elle est derrière toutes les inventions, innovations réalisées par les femmes qu'elle a formées et de celles qui les ont succédées. Elle a su ainsi apporter à la science sa moitié invisible et inaccessible aux hommes. Les propos de cette ancienne en disent long : "au Rwanda, du temps de Marie-Jeanne NOPPEN, on croyait que les sciences naturelles, c'était fait uniquement pour les garçons et que les filles ne comprendraient pas. Il y avait un préjugé, comme quoi les sciences naturelles, c'était une affaire d'hommes et que les femmes ne seraient pas bonnes dans ce genre de choses. Avec le Lycée de Nyundo, Marie-Jeanne NOPPEN a montré que les filles étaient aussi bonnes en sciences naturelles que les garçons même des fois meilleures que les garçons. C'est un préjugé qui est tombé ... Elle a permis de démystifier les sciences en y donnant accès aux filles. Elle a élargi les contributions scientifiques en y ajoutant une dimension féminine, une dimension plus humaine".

Quel réconfort de l'entendre dire qu'elle a toujours été féministe, elle qui, au début de nos entretiens, attribuait tout le mérite de la promotion des filles rwandaises en sciences à Mgr Aloys BIGIRUMWAMI, celui-là même qui l'avait invitée à venir au Rwanda au début des années 1950.

"... oui, c'est vrai que j'ai toujours été une féministe. Mais le grand mérite revient à Mgr BIGIRUMWAMI, parce que c'est lui qui a commencé... moi, j'ai réalisé ce que lui avait pensé, c'est sûr ; j'étais son instrument pour permettre aux premières filles rwandaises de faire des études universitaires. Parce que, avant, il n'y avait pas d'autre section scientifique pour les filles, il y avait seulement les écoles normales et infirmières qui, à ce moment-là, ne préparaient pas les filles à entrer à l'université ... Le Lycée de Nyundo était une école spécialisée pour préparer les filles à l'enseignement universitaire. Mais si Mgr BIGIRUMWAMI n'avait pas commencé, moi je n'y serais pas non plus ... Ce n'est pas que je suis modeste, seulement c'est la réalité..."

Non, elle n'est pas été que l'instrument de Mgr BIGIRUMWAMI tel qu'elle le prétendait. Elle a été plutôt l'instigatrice, pour amener les filles rwandaises à lui emboîter le pas. Et elle aura brillé par l'exemple car, grâce à elle, les filles et femmes rwandaises ont investi les domaines jusque-là réservés uniquement aux hommes. Elle aura permis aux femmes d'accéder à des études universitaires, des carrières et des postes de responsabilités dans tous les domaines et de décider des destinées du pays et par voie de conséquence elle a contribué au processus d'égalité entre les femmes et les hommes.

À de quelques très rares exceptions près, dues aux décisions politiques du moment, toutes les autres filles qui ont complété leurs études scientifiques à Nyundo, du temps de Marie-Jeanne NOPPEN, sont allées directement à l'université. C'était là leur destinée et elles se faisaient remarquer par leur distinction académique parmi tous leurs collègues venus d'autres horizons scolaires. Une fois leurs études universitaires finies au Rwanda ou à l'étranger, les anciennes de Nyundo étaient recherchées par les employeurs, à la fonction publique comme dans le privé. Elles occupaient des postes de

responsabilité qui, des fois, étaient refusés aux hommes faute de l'expertise que ces femmes étaient seules à détenir.

Aujourd'hui, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, celles qui ont survécu à la guerre et au génocide de 1994 sont : médecins, pharmaciennes, ingénieures, techniciennes de laboratoire, enseignantes de sciences ou de didactiques de sciences, députés, sénatrices, diplomates, fonctionnaires internationales, conceptrices de programmes technologiques, gestionnaires, chefs d'entreprise et chefs de familles. Elles sont fières, ambitieuses, confiantes et surtout reconnaissantes envers celle qui les a façonnées et pour qui elles étaient sa seule raison de vivre :

"... je vous aimais vous autres ... et parce que je vous aimais c'était simple. ... j'aimais chacune de vous, c'était ça ... Ma raison de vivre, c'était les élèves et tout ce qu'elles faisaient et ne faisaient pas. C'était vous autres ma famille et j'ai aimé tous mes élèves et je les porte dans mon cœur sans exception ... et maintenant votre amitié me suffit. Que vous vous donniez entièrement, que vous fassiez bien ce que vous devez faire, ça c'est ma récompense ".

Le don de soi, l'amour d'un travail bien fait, l'ambition, la détermination font partie de l'héritage que Marie-Jeanne NOPPEN a transmis à ses anciennes élèves. Chacune d'elles porte une Marie-Jeanne NOPPEN en elle qui veille sur les conditions des femmes au Rwanda et ailleurs, afin de faire vivre aux autres ce que Marie-Jeanne NOPPEN leur a donné. Quoi de plus éloquent que les propos de cette ancienne : " Elle est vraiment la mère de la promotion de la femme rwandaise. S'il m'était donné la chance de lui adresser un mot, je lui dirais Merci pour tout ce qu'elle a fait pour la femme rwandaise, et en particulier celles qui sont passées à Nyundo... Mais je sais qu'on ne peut pas la remercier assez. Au-delà du mot MERCI, qui est un mot élégant, la meilleure façon de la remercier est de vivre et de mettre en application tout ce que nous avons reçu d'elle. De le vivre et

de le faire vivre à d'autres, de faire pour les autres ce qu'elle a fait pour nous".

Le mérite de Marie-Jeanne NOPPEN n'a donc pas d'égal. En effet, elle aura apporté une contribution unique au patrimoine social, politique, économique et scientifique rwandais et de l'humanité. Socialement, Marie-Jeanne NOPPEN aura fait tomber des préjugés sexistes, contribué au changement des mentalités et introduit la culture de l'égalité entre les hommes et les femmes. Politiquement, elle aura introduit une culture démocratique qui favorise et valorise la pleine participation des femmes aux destinées du pays. Économiquement, elle aura valorisé la mise à contribution du potentiel féminin et par voie de conséquence favorisé le développement économique des individus et des familles. Enfin, scientifiquement, Marie-Jeanne NOPPEN aura mis le Rwanda sur la carte du monde qui aujourd'hui peut se permettre d'entrer en compétition scientifique avec d'autres pays. Et c'est justement la combinaison de toutes ces réalisations qui concourt au mérite de Marie-Jeanne NOPPEN eu égard à l'amélioration des conditions de vie du peuple rwandais et surtout des filles et des femmes.

Nous, anciennes de Nyundo et de Muramba que j'ai le privilège de représenter à cette occasion, nous lui disons MERCI. Nous l'admirions et l'aimions. Nous continuerons à l'aimer et à l'admirer et à suivre ses enseignements. Nous nous préparons à la célébrer et à souligner encore une fois l'Héritage qu'elle aura légué au Rwanda et à l'Humanité entière. Nos efforts n'auront pas été vains : au nom du comité organisateur des Retrouvailles et Hommage à Marie-Jeanne NOPPEN, je vous donne rendez-vous le 19/08/2007 pour concrétiser un de ses vœux et honorer sa mémoire. L'invitation reste ouverte à toutes les personnes à qui elle était adressée initialement et particulièrement à la famille NOPPEN. Marie-Jeanne NOPPEN sera parmi nous, ce jour-là, car ELLE VIVRA TOUJOURS.

Elle était l'AMOUR, Elle est l'AMOUR, et Elle sera toujours l'AMOUR ;

Yali URUKUNDO, aracyali URUKUNDO kandi azahora ali URUKUNDO ;

*Ze was de LIEFDE, ze is de LIEFDE en ze zal altijd de LIEFDE zijn !
Dank u, Merci, Murakoze,*

Professeur Donatille MUJAWAMARIYA
pour les anciennes de Nyundo et de Muramba
Fait à Anvers (Belgique), le 14 juillet 2007



VENTE DE "L'AFRICAIN" AU NUMÉRO

L'Africain est en vente dans les librairies suivantes :

À Bruxelles

Librairie U.O.P.C., Avenue Gustave Demey 14-16 1160 BRUXELLES

À Louvain-la-Neuve

Librairie Agora, Agora 11 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

CULTURE ET SOCIETE

Place et rôle de la femme dans la diaspora congolaise de Suisse 1980-2005(I)

Introduction et problématique

Parlant des femmes migrantes en tant qu'acteurs sociaux, Serim TIMUR notait, en 2000, que la prise en compte de l'importance des rôles respectifs des hommes et des femmes dans tout processus social avait influencé le domaine de la recherche en matière de migration d'une part et que d'autre part, à l'heure actuelle, le phénomène des migrations féminines ainsi que ses conséquences sur la condition des femmes était un domaine reconnu, même si les travaux y entrepris étaient encore insuffisants³, vu l'importance de la migration féminine. Citant ZLOTNIK⁴, il ajoutait que le nombre total des migrantes internationales dans le monde avoisinait les 57 millions de personnes, soit 48% des effectifs totaux des migrants dans le monde, et, comme il le précisait, dans un quart des pays d'accueil, les immigrées étaient en fait plus nombreuses que les immigrés.

Mais cette importance démographique des immigrées et les problèmes particuliers qu'elle induisait n'ont fait l'objet d'études approfondies que seulement depuis les années 1980 notamment en Europe continentale où l'UNESCO a joué un rôle de pionnier majeur entre la fin des années 1970 et 1980 à travers l'organisation de 3 rencontres scientifiques majeures. Si celles-ci portaient des grandes préoccupations particulières de cette organisation, elles n'eurent pas moins le mérite de poser des problèmes, de dégager des problématiques plus larges, de suggérer des angles d'approches, d'articuler des axes de recherche, et même de proposer des pistes d'actions concrètes.

Son premier colloque s'est tenu en 1978 à Heidelberg sur " l'analyse sociologique de l'éducation et de la formation pour les travailleurs migrants et leurs familles ". Il s'interrogea sur les questions d'éducation, de formation, et des conditions socioprofessionnelles des immigrées notamment portugaises et arabes en France, turques, espagnoles et italiennes en Allemagne et en Suisse. Ses conclusions parurent en 1982 dans "vivre deux cultures : la condition socioculturelle des travailleurs migrants et de leurs familles "⁵. Au sein desquelles furent d'abord étudiées les femmes comme elles n'étaient pas parties prenante des premières phases des migrations où prédominaient les hommes. Les recherches conduites dans les années 1980 en Allemagne, en France, et en Suède à propos des femmes ex-yougoslaves conduisirent à la non-généralisation de cette hypothèse. En montrant que les raisons migratoires féminines n'étaient pas toujours binaires (attaches familiales par le mariage, raisons économiques), car elles pouvaient participer aussi d'une démarche féminine positive au sens de MOROKVASIC, à savoir le rejet des situations devenues inacceptables, donc un combat pour l'accession à une vie meilleure⁶. Il convenait donc d'identifier et non de postuler

³TIMUR S., 2000, Évolution et enjeux majeurs des migrations internationales: une vue d'ensemble des programmes de l'UNESCO, in : La migration internationale en 2000, Revue internationale des sciences sociales n° 165, Paris, UNESCO, p. 305.

⁴ZLOTNIK H., 1998, The Dimensions of International Migration : Levels, Trends and What Existing Data Systems Reveal. Article présenté au Groupe de travail des Nations Unies sur les migrations internationales, Technical Symposium on International Migration and Development (La Haye, Pays-Bas, 29 juin-3 juillet 1998).

⁵ UNESCO, 1982, Vivre dans deux cultures : la condition socioculturelle des travailleurs migrants et de leurs familles, Paris, Gower/Les presses de l'UNESCO.

⁶ MOROKVASIC M., 1988, Cash in hand for the first time : The case of yugoslav migrant women in western Europe, in : STAHL C., (dir.), International Migration Today : Emerging Issues, Vol.2, Paris/UNESCO ; Université d'Australie occidentale.

d'avance le registre (politique, économique, socioculturel...) dont relèveraient ces situations inacceptables, d'où l'importance des études des cas.

Sur l'adaptation socioculturelle aux conditions des pays d'accueil, ces études mirent l'accent sur la nature des relations de genre héritées du pays d'origine et confrontées à une nécessaire redéfinition en pays d'immigration. Elles permirent de dépasser le dualisme conceptuel classique opposant " tradition " du pays d'origine et " modernité " en pays d'accueil, qui présupposait que l'accès au travail salarié dans le pays d'immigration suffisait pour réduire d'éventuelles exploitations et dominations subies jadis par les migrantes. A l'instar de MOROKVSIC, elles montraient aussi que si le travail salarié pouvait contribuer à l'indépendance économique à l'égard du conjoint, il pouvait aussi l'exposer à d'éventuelles conditions de travail harassantes. Dans l'évaluation des résultats de l'accès au travail salarié par les migrantes, ces études soulignaient l'importance d'une prise en compte de la triade ethnicité/genre/classe. Mais certaines recherches distinguaient bien les objectifs et les réalisations migratoires des personnels féminins en termes d'adaptation à la société d'immigration de leur impact rétroactif dans le cadre plus large de la société d'origine. Ainsi soulignaient-elles que la capacité d'adaptation des immigrées dépendait et de leur culture d'origine et de la situation socioculturelle particulière du pays d'accueil à travers la gamme de services de soutien mise ou non à leur disposition.

En 1988, le deuxième colloque international de l'UNESCO avait pour thème : " les femmes et les migrations internationales : questions sociales, culturelles et professionnelles, plus spécialement en ce qui concerne la deuxième génération ", avec le concours de l'Université technique de Berlin. Si l'accent y était mis sur la contribution économique des immigrées posées comme "l'un des groupes les plus vulnérables et défavorisés dans la plupart des sociétés" d'accueil, le changement social (évolution familiale, mobilité professionnelle, configuration ménagère, réseaux sociaux, nouvelle génération et positionnement culturo-identitaire) susceptible d'être induit chez les immigrées avec le changement générationnel n'était pas moins souligné.

Le troisième colloque ayant pour sujet : "les femmes migrantes au cours des années quatre-vingt-dix : perspectives transculturelles relatives aux tendances et questions nouvelles" a été organisé par l'UNESCO et le Centre européen de coordination, de recherche et de documentation en sciences sociales (Vienne). Il s'est tenu en janvier 1992 à Barcelone/Espagne. Il soulignait la diversité des expériences des migrantes, et montrait la nécessité des analyses socioculturelles particulières et contextualisées qui ressortissaient les modalités d'exclusions sociales formelles ou informelles liées au sexe, à la race, à la classe et à l'ethnie ou nationalité. Pour ce colloque, les migrations féminines participaient dans les relations Sud Nord du nouvel exode des compétences (et dont l'une des formes dont de nombreuses immigrées étaient les vecteurs au début du 21^{ème} siècle était la mondialisation de l'amour maternel selon Arlie RUSSELL HOCHSCHILD⁷). Ce colloque constatait que les immigrées étaient non seulement d'importants vecteurs des identités ethniques, mais aussi des jeteuses de ponts intercommunautaires au profit de leurs communautés d'origines immigrées et minoritaires, socialement construites et perçues comme "races" et donc exposées aux attaques et discriminations raciales dans les sociétés d'accueil.

Ces travaux de l'UNESCO montraient les gammes suffisamment larges et complémentaires par lesquelles pouvaient être approchées les questions de la place et des rôles sociaux des immigrées qui résulteraient d'une adaptation à trois : entre rôles passés dans la société de départ et rôles escomptés puis atteints ou non dans la société d'accueil, et rôles attendus puis redéfinis et/ou non joués après vers la société d'origine. Des rôles qui

⁷HOCHSCHILD A.R., 2005, "la mondialisation de l'amour maternel", in : Sciences humaines, hors-série spécial no4, novembre-décembre 2005, Auxerre, p.76-81.

résultaient donc des transformations sociales et dans le pays d'origine et dans celui d'accueil (tant par la société majoritaire d'accueil que par la nationalité d'origine minoritaire communautarisée en contexte d'immigration) où dans les deux cas elles induiraient des changements de mentalité qui rendraient possibles ou non l'émergence et/ou la reconnaissance conflictuelle des immigrées comme nouvelles actrices sociales.

Dans une approche socio-historique, j'aborde brièvement ces points sur les Congolaises-Zaïroises de Suisse et je réponds aux questions suivantes : quelles sont les raisons d'émigration des Congolaises en Suisse et avec quelles spécificités par rapport à celles avancées par leurs compatriotes masculins ? Comment s'opère leur adaptation socioculturelle en Suisse vu la nature des relations sociales de genre héritées du pays d'origine et confrontées à la situation suisse ? Dans quelle mesure et comment harmonisent-elles leurs fonds culturels congolais avec ceux acquis par leur acculturation en Suisse tant pour s'insérer dans ce pays que pour se repositionner dans une démarche transnationale vers la société d'origine et quels rôles sociaux en découlent-ils ?

Premièrement, j'analyse et j'explique l'évolution de leurs flux durant les 4 grandes périodes d'immigration congolaise en Suisse. Même si je me focalise sur les deux dernières à savoir 1980-1990 et 1990-2005, je mets ces flux en rapport avec l'évolution du contexte social global congolais d'une part, et de l'autre je dégage les effets induits de ce contexte sur les stratégies individuelles en termes d'émergence des logiques migratoires.

Deuxièmement, j'analyse quelques rôles – et pratiques les sous-tendant - joués par des migrantes congolaises en et/ou depuis la Suisse particulièrement depuis les années 1980, en m'appuyant sur leurs récits des pratiques extraits d'une dizaine d'entretiens (sélectionnés ici parmi les 120 entretiens approfondis et transversaux, dont 33 entretiens avec les femmes dont l'âge variait entre 35 et 50 ans, retenus dans la rédaction en cours de ma thèse doctorale sur les 300 que j'avais eus avec des personnes d'origine congolaise, personnes sélectionnées par la technique de la "boule de neige" entre 1999 et 2003). Ces rôles retenus ici me semblaient être plus valorisés que d'autres par les femmes que j'avais interrogées.

Le concept de diaspora est entendu ici dans son sens actuel référant à tout phénomène de dispersion à partir d'un lieu, à l'organisation d'un groupe ethnique, national ou religieux dans un ou plusieurs pays étrangers et à une population répartie sur plusieurs territoires⁸. Le concept de diaspora pose donc des questions en rapport avec les migrations volontaires ou forcées des peuples, avec le maintien ou la recomposition d'identifications avec une entité d'origine (pays, terre, nation) et enfin avec l'émergence et l'existence de communautés revendiquant un attachement ou un détachement par rapport à cette entité d'origine.

L'évolution des flux migratoires féminins congolais en Suisse

Parler des flux migratoires congolais en Suisse implique forcément d'historiciser brièvement l'émergence des relations entre un "jeune" État du Sud qu'est le Congo et un "vieux" État occidental qu'est la Suisse et qui n'a pas de passé colonial direct. Ce qui n'excluait pas que des Suisses ou même la Suisse comme État aient participé ne fût-ce que par la coopération notamment commerciale avec les puissances coloniales attirées et dans ces colonies aux dynamiques coloniales. L'absence des colonies pour la Suisse signifiait donc que la présence sur son territoire des ressortissants des anciens pays colonisés relevait plutôt de l'exception, ou de la nouveauté qu'était leur ouverture internationale en tant que nouveaux États.

⁸DUFOIX S., 2003, Les Diasporas, Paris, PUF, p.3-4.

C'est le cas du Congo qui accède à l'indépendance le 30 juin 1960 dans une impréparation quasi-totale. Car il n'a quasiment pas de cadres autochtones pour reprendre en main la structure sociale qu'il hérite des anciens colonisateurs belges dont l'une des stratégies de contrôle de la colonie fut le maintien des colonisés à des niveaux de formation auxiliaires. Cela explique d'ailleurs en partie la rapidité avec laquelle les nouveaux dirigeants congolais – aussi manipulés aisément par les puissances internationales qui n'entendaient pas lâcher prise sur les fabuleuses richesses minières du pays – précipitèrent le pays dans les sécessions, les rebellions et les violences de toutes sortes moins d'un mois après l'indépendance. Qu'en fin 1960 dans les enceintes internationales le néologisme "congolisation" équivalait déjà à "balkanisation", bref à l'anarchie suprême. Ma recherche m'a amené à distinguer et à caractériser 4 grandes périodes inégales de la diasporisation congolaise vers la Suisse et la place qu'y occupent les femmes comme suit :

1960-1965 est la période de la naissance douloureuse du Congo indépendant. Il doit non seulement lutter pour sa survie mais aussi intégrer la communauté internationale à laquelle il demande aussi l'aide pour la formation des cadres qui manquent cruellement. Ainsi les premières migrations congolaises vers la Suisse sont temporaires et elles ne concernent que quelques dizaines d'étudiants et familles de diplomates. Donc premières migrations d'études et de représentation, si l'on excluait les séjours temporaires des élites politiques qui séjourneront à des rythmes variés en Suisse.

Ainsi le futur Premier ministre Cyrille ADOULA séjournera régulièrement pour des raisons de santé à Genève. Ou encore l'ex-leader sécessionniste katangais, Moïse TSHOMBÉ KAPEND, exilé en Espagne avant son retour au Congo en 1964 où il redevient Premier ministre d'un "gouvernement de salut public", fera de courts séjours en Suisse, particulièrement à Genève où il avait ouvert une banque privée. Le Général Joseph-Désiré MOBUTU, futur chef de l'État (1965-1997), viendra souvent en Suisse pour des soins ophtalmologiques. Il achètera une villa à Savigny dans le canton de Vaud en 1967. Les étudiants constituaient l'essentiel des 85 Congolais recensés en Suisse en fin 1960. Selon Nicolas BIZEME KAL'KEUN, ils étaient majoritairement catholiques religieux ou laïcs⁹. Ils étaient boursiers de la fondation catholique Saint-Justin. Quelques noms de l'époque ? Théodore IDZUMBUIR ASAL BOLUMBA était inscrit en 1959 à l'Institut des hautes études internationales de Genève (IUHEI) où il sortira licencié en sciences politiques en 1961¹⁰. L'abbé GUYA était à l'Université de Genève. Mais dans leur grande majorité ces étudiants étaient immatriculés à l'Université de Fribourg qui est une université catholique, et où se tournaient donc prioritairement les réseaux catholiques qui les parrainaient. Les premiers noms congolais à Fribourg ? Citons Ernest MANGUINDA, Ernest NDAGANO, Georges NGAL, Valentin KIMONI.

Quelques femmes viennent aussi étudier en Suisse à l'exemple de Marie-Viviane TSANGU, de Marie-Josée ASAÏ et de Sophie KANZA. Inscrite en 1962 à l'Université de Genève, cette dernière y est engagée comme assistante en sociologie l'année suivante. Rentrée au pays après ses études, elle est nommée ministre des affaires sociales par le Président MOBUTU en 1966 et devenait la toute première femme ministre du pays. Elle sera pour beaucoup dans l'élaboration et la constitutionnalisation de la politique d'émancipation de la Congolaise dont le jeune président MOBUTU se fait le héraut dès 1967 et par laquelle la Congolaise acquiert les droits sociopolitiques totaux (civiques, civils, économiques) lui permettant de sortir du statut de "mineure juridique". Ce qui vaudra à MOBUTU une grande popularité.

⁹ BIZEME KAL'KEUN N., À propos des Zaïrois en Suisse, Genève, IUED, 1993, p.17 (mémoire).

¹⁰ MABI MULUMBA, MUTAMBA MAKOMBO, Cadres et dirigeants au Zaïre, qui sont-ils ? Dictionnaire biographique, Kinshasa, CRP, 1986, p.113.

Même si ses autres réalisations sont confinées aux trois grandes villes du pays (Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi), elles ne sont pas moins innovantes. Car elles reposaient, conceptualisaient, visibilisaient, sensibilisaient et proposaient de nouvelles réponses institutionnelles (tel l'Institut féminin Maman MOBUTU pour la préparation professionnelle des jeunes déscolarisées ...) à nombre des problèmes frappant plus spécifiquement les femmes dans une société congolaise alors très patriarcale et célébrant la domination masculine. Rappelons par exemple que pour prendre un emploi, la Congolaise était encore astreinte à une préalable autorisation maritale. Laquelle n'est d'ailleurs abrogée qu'avec le code de la famille de 1985 qui prenait explicitement acte des batailles gagnées par la Congolaise sur le terrain de l'égalité et de la citoyenneté républicaines face à son compatriote.

Sophie KANZA a vécu durant son séjour suisse la deuxième vague du féminisme européen (1960-1970) dont les revendications, à priori d'ordre privé en contestant la domination sociale patriarcale et masculine, n'étaient pas moins politiques, même si ce n'était plus forcément dans les mêmes termes qu'un siècle plus tôt. Car à la lumière de Martine FOURNIER¹¹, elles questionnaient d'abord tout de même, explicitement ou non, les pouvoirs détenus et reconnus (à tort) aux hommes en vertu de leur seule masculinité. Elles ont d'ailleurs abouti par exemple en matière de représentation politique dans les luttes paritaristes des années 1990¹². Elles questionnaient ensuite la réalité des acquis citoyens arrachés un siècle plutôt par les femmes, et enfin les problèmes nouveaux à résoudre en vue de la pleine intégration citoyenne des femmes dans la société démocratique et industrielle en pleine post-modernisation. Les réalisations politiques de Sophie KANZA résulteraient ainsi des leçons tirées de ce vécu suisse, transposées et adaptées utilement au contexte congolais, certes moins développé politiquement et socio-économiquement que la Suisse.

1965-1980 (1985 ?) est la période de reconstruction et du raffermissement de l'État congolais pleinement reconnu et légitimé sur la scène internationale. Les conflits politiques qui l'avaient menacé d'éclatement étaient résorbés à la fin de l'année 1964. La pacification du pays et ses programmes de reconstruction sont soutenus par l'aide internationale. Celle-ci prend en charge la formation à l'étranger des futurs cadres nationaux. La formation des cadres et des techniciens pour les pays nouvellement indépendants faisait à l'époque l'objet d'un large consensus international. Elle constituait une grande composante des accords de coopération et d'assistance techniques que signeront progressivement les nouveaux États et leurs partenaires étrangers. Jusqu'en 1980, la formation demeure la principale raison d'arrivée annuelle de quelques dizaines d'étudiants congolais dans les universités suisses, surtout à Fribourg et à Genève. Certains étudiants sont accueillis au centre genevois pour la formation des cadres africains, ancêtre de l'actuel Institut Universitaire d'Études du Développement¹³ créé en 1961.

Ces étudiants étaient boursiers des fondations ou églises suisses, des gouvernements helvétique ou congolais. L'État congolais bénéficiait des financements provenant des fondations privées et des agences publiques de coopération au développement international. La formation des cadres participe à sa consolidation. Ce projet socio-politique de reconstruction stato-nationale structure fortement les projets migratoires de nombreux étudiants. Jusqu'au milieu des années 1980, la majorité des cadres formés en Suisse retourne au pays où une situation socio-économique stabilisée leur offre des possibilités de réinsertion

¹¹FOURNIER M., 2005, Combats et débats, in : Sciences humaines, hors-série n° 4, Novembre-décembre 2005, Auxerre, p.6-9.

¹²Lire GASPARD F., SERVAN-SCHREIBER C., LE GALL A., 1992, Au pouvoir citoyennes ! Liberté, égalité, parité, Paris, Seuil ; SCOTT J., 2006, Les femmes sont des hommes politiques comme les autres (propos recueillis par Martine FOURNIER), in : Sciences humaines, n° 167, janvier 2006, Auxerre, p.18-20.

¹³ Institut Universitaire d'Études du Développement, IUED 1961-2001. La vie commence à quarante ans, Genève, IUED, 2001, p. 10-11.

et de promotion socioprofessionnelles satisfaisantes. La migration de représentation étatico-nationale (diplomatique et surtout estudiantine) est au zénith. Et les femmes qui arrivent sont sous ces deux casquettes ou sous dépendances des proches, tels leurs conjoints qui en sont bénéficiaires. Le tableau n° 1 suggère cette dépendance des femmes qui explique donc leur faiblesse numérique sur 19 ans.

Tableau n° 1 : Évolution de la population congolaise–zaïroise en Suisse de 1960 à 1979¹⁴

Années	Population totale	Population féminine
1960	85	10
1970	100	35
1975	233	67
1979	308	92

Durant ces deux périodes de sa naissance et de son raffermissement, la jeune société stato-nationale congolaise moderne n'est pas moins dominée par le patriarcalisme social symbolisé par la figure de l'homme-mari-pourvoyeur intégré dans le secteur moderne urbain public ou privé et lorgnant vers la mondialisation. Le grand chanteur-musicien populaire congolais Pascal SINAMONYI TA BU LEY alias "Seigneur ROCHEREAU" avait bien dépeint en 1968 cette figure sociale dominante dans sa chanson *mon mari est capable*¹⁵. Laquelle mettait en scène deux conversations fictives. La première entre une Sophie fictive et son José de mari, peint comme un membre de la nouvelle bourgeoisie politico-bureaucratique autochtone post-indépendance.

La deuxième entre Sophie et ses copines à la fois rivales et jalouses de sa situation matérielle. Sophie se lamentait auprès de son mari lui disant sa lassitude devant les récurrentes questions, provocations et jalousies de ses copines. Elle lui reprochait de se nourrir et de s'habiller luxueusement. Elle s'étonnait que celles-ci et leurs maris ne s'occupaient pas de leurs vies privées, comme elle et son époux le faisaient (comme pour dire que l'individualisme s'ancrait dans l'urbanité congolaise ?). Elle raillera ses copines non sans avoir intégré son mari dans cette rivalité où elle lui assignait le rôle de fournisseur intarissable des "*armes* (argent, habits de luxe, logis moderne...) pour leur rabattre le caquet". Sophie peut alors étaler 3 prouesses du prodigieux : "ma construction d'une villa en 7 mois à la grande stupéfaction de nombre de mes copines, les réguliers séjours annuels pour vacances en Europe devenue une destination banale presque comme si j'allais à Matete (banlieue de la classe moyenne, située à 15 km à l'est de la banlieue riche de Binza qui croissait et d'où parlerait Sophie), mon mari autosuffisant est capable de tout et il a toujours comblé mes désirs matériels".

Aussi implicitement politique en décrivant involontairement la culture arriviste chez la nouvelle élite dirigeante, cette chanson donnait une idée sur la mentalité dominante de l'époque qui attribuait à la Congolaise une place et un rôle sociaux auxiliaires légitimés par des motifs socio-économiques de dépendance par rapport à son compatriote masculin. La crise socio-économique qui interviendra dans la période suivante remettra complètement en

¹⁴Recensement fédéral 1960, Berne, p.84 ; Recensement fédéral 1970, Berne, p.23 ; Office fédéral de la police, statistiques sur l'asile 1976 à 1979, Berne.

¹⁵ ROCHEREAU & l'African Fiesta 1968-1969, Paris, Sonodisc, 1995 (CD collection personnelle).

Institut universitaire d'études du développement, IUED 1961-2001. La vie commence à quarante ans, Genève, IUED, 2001, p. 10-11.

cause les rapports sociaux de genre jadis construits autour du modèle de l'homme mari pourvoyeur désormais désuet.

1980 (1985 ?) - 1990 marque la crise de l'État autoritaire et du modèle de développement qu'il défendait. Pour des raisons internes et externes, le modèle zaïrois donne des signes d'essoufflement dès 1980. Économiquement, les difficultés proviennent de choix insatisfaisants mais aussi de la mauvaise gestion et de la corruption. S'y ajoutent les effets de la chute des cours mondiaux des matières premières exportées par l'ex-Zaïre. D'où une crise économique-financière de l'État. Les programmes d'ajustement structurel, qui visent avant tout à rembourser la dette étrangère, finissent par affaiblir le système économique¹⁶ dont de nombreux signaux approchaient le rouge en 1985. Entre 1982 et 1985, le nombre d'employés dans la Fonction publique est tombé de 444.000 à 289.000, soit presque une diminution de 50%. Deux secteurs ont été particulièrement touchés : la santé publique et l'éducation nationale. Dans ce dernier par exemple, le nombre d'enseignants déclina de 285.000 à 126.000 et la part du budget de ce département chutait de 23 à 8% des dépenses courantes de l'État¹⁷.

Le sens de cette évolution, c'est plutôt le démantèlement et non l'amélioration de l'État comme service public, en plus d'une attaque frontale contre les groupes sociaux liés à ces secteurs disposant souvent des personnels les mieux formés. Et qui formaient l'essentiel de la petite bourgeoisie de fonctionnement et d'employés publics. Petite bourgeoisie qui voyait en quelques années s'effondrer la base de son existence. En 1990, les mesures d'"assainissement" (licenciements massifs) avaient réduit de près de 70% les effectifs du secteur public (administrations – exceptées les forces de sécurité - et entreprises publiques), réduisant aussi la capacité de pénétration territoriale de l'État au profit de sa sous-administration massive. Les salaires bloqués y perdront plus de 1000% de leur pouvoir d'achat. Rappelons qu'à 80% près les employés publics étaient des hommes et que le secteur public était le premier employeur du pays. Donc à plus de 60% près disparaissait la masse laborieuse moderne masculine des classes moyennes inférieures et supérieures, et pour celle qui restait encore active, son pouvoir socio-économique était gravement réduit. Et donc dans les ménages le rôle de pourvoyeur jadis dévolu aux hommes se vidait. Dans ce contexte, les activités socio-économiques formelles ou informelles jadis déconsidérées par exemple par des maris salariés, qui les prenaient au mieux comme des sources d'éventuels revenus d'appoint ou au pire comme de simples passe-temps féminins, prenaient une importance capitale. Dans certains cas, elles devenaient les seules sources de revenus des nombreux ménages urbains. Face aux époux ou frères "assainis" et durablement desinsérés socialement, les rôles sociaux se renversaient souvent durablement, les épouses ou les sœurs devenant parfois à leur tour des pourvoyeuses exclusives. On pouvait entendre par exemple, au début des années 1990, les nouvelles femmes commerçantes des marchés de Bukavu traiter en langue Mashi leurs maris ou frères "assainis" de *zuka olye* ("réveille-toi et mange fainéant") !

La nouvelle condition socio-économique des urbaines des classes moyennes et /ou inférieures paupérisées oscillait entre des situations de quasi bêtes de somme, à l'instar de leurs consœurs rurales sur lesquelles reposaient le poids et l'avenir de l'agriculture vivrière, et celles de quasi super femmes, tellement elles étaient battantes dans ce nouvel activisme économique "autonomisateur" qu'elles justifiaient par l'idéologie de la "lutte pour nourrir et instruire les enfants". Celui-ci contribuera désormais au changement des rapports et des perceptions des rôles sociaux de genre. Le modèle patriarcal (homme/mari/pourvoyeur ménager) en vigueur depuis la colonisation mais désormais désuet sera progressivement concurrencé voir remplacé par un autre, imposant une parité sociale contributive d'abord de

¹⁶MUTAMBA LUKUSA G., 1999, Congo / Zaïre. La faillite d'un pays. Déséquilibre macro-économique et ajustements (1988-1999), in Cahiers africains, n° 37-38, Tervuren : Institut africain ; Paris : L'Harmattan, 1999, p.18-28.

¹⁷ Banque du Zaïre, Rapport 1986, tableau 58.

fait puis de droit (le code zaïrois de la famille de 1986 ne rend-il pas désormais et peut-être subitement époux et épouse coresponsables de la survie socio-économique ménagère ?). Ce modèle moins sexué peut être résumé, me semble-t-il, en ces termes : homme/femme/associés/copourvoyeurs. Intégrée même conflictuellement depuis le pays d'origine, cette nouvelle conception plus équilibrée des rapports socio-économiques de genre ne pourra, comme on le verra, que s'ancrer chez les immigrées congolaises qui arriveront pour des raisons politiques ou socio-économiques en Suisse où elle faisait déjà partie intégrante de la culture socio-politique et des mœurs.

Dès 1980, un certain blocage s'observait donc politiquement au Zaïre avec l'institution du MPR Parti-État¹⁸. Une régression par rapport aux réformes et à la libéralisation politiques lancées soit-elles au sein du parti unique dès 1977. Le régime MOBUTU réprime alors les opinions et les forces sociales critiques : les étudiants, les syndicats et l'opposition politique interne qui se profilait. Des persécutés politiques quittent alors clandestinement le Zaïre et transitent par différents pays. Dans leur fuite, ils bénéficient souvent de l'aide des réseaux transnationaux chrétiens, particulièrement catholiques. Ils s'exilent dans les pays occidentaux amis du Zaïre. C'est pourquoi des persécutés politiques arrivent également en Suisse dès 1980. Les demandeurs d'asile zaïrois se comptent désormais par centaines par an durant la décennie 1980-1990. En 1980, il y avait 70 requérants sur une population totale de 365 personnes. L'on dénombrait 758 requérants sur une population congolaise totale de 1.660 personnes en 1990¹⁹. Même si ce n'est pas la question de l'asile qui m'importe ici mais la place générale de la femme, remarquons quand même que les requérants d'asile représenteront progressivement dès 1980 une composante importante de la population d'origine congolaise en Suisse. Et l'exil politique et/ou socio-économique, vers l'Europe et la Suisse qui font progressivement partie de l'imaginaire international des Congolais urbains des classes moyennes et supérieures, est posé par de nombreux migrants comme une réponse provisoire à la crise de la modernisation de l'État autoritaire zaïrois. C'est un premier changement qualitatif (avec le changement du modèle de migrant dominant) qui s'effectue donc dans les migrations congolaises vers la Suisse. Voyons l'évolution des effectifs des congolaises, de leurs raisons migratoires et des quelques rôles sociaux qu'elles seront amenées à jouer depuis la Suisse. Durant la décennie 80, la part de la Congolaise-Zaïroise en Suisse est minoritaire. D'abord numériquement :

Tableau n° 2 : Évolution des effectifs des Congolaises par rapport aux Congolais, de 1980 à 1990²⁰

Année	Femmes	Hommes
1980	116	249
1981	148	308
1982	170	342
1983	168	340
1984	160	341
1985	161	369
1986	198	449
1987	226	509
1988	327	635
1989	504	889
1990	607	1.053

¹⁸ L'État et ses appareils deviennent des instruments au service du parti unique MPR qui s'octroie le rôle dirigeant exclusif.

¹⁹ BIZEME KAL'KEUN, N., op.cit, p.12-17.

²⁰ Office fédéral des étrangers, population résidante permanente de nationalité étrangère et saisonniers, par nationalité, catégorie de séjour, avec et sans activité lucrative, état-civil, âge et sexe, depuis fin décembre 1973, p.1-2 (tableaux 182_323_1273R).

Les effectifs masculins sont les doubles (en moyenne 2,2 fois) des féminins jusqu'en 1987. La démographie féminine adulte est trois fois moins importante dès que l'on intègre la variable âge qui montre que la proportion des personnes de moins de 16 ans est très importante chez les femmes.

Tableau n° 3 : Évolution des effectifs des Congolais de moins de 16 ans, de 1980 à 1990

Année	Filles	Garçons
1980	45	33
1981	62	43
1982	74	51
1983	66	50
1984	67	52
1985	69	51
1986	82	62
1987	92	76
1988	144	131
1989	228	213
1990	268	267

C'est seulement pour la première fois en 1990 que les filles ne dépassent que d'une seule unité (et non plus de dizaines) les garçons : 268 contre 267. Il y avait ainsi 71 femmes adultes contre 216 hommes en 1980, 86 contre 265 en 1981, 96 femmes adultes contre 291 hommes en 1982, 102 contre 290 en 1983, 93 contre 289 en 1984, 92 contre 318 en 1985, 116 contre 389 en 1986, 134 contre 433 en 1987, 183 contre 525 en 1988, 276 contre 676 en 1989, et 346 contre 786 en 1990.

La variable état-civil permet de faire ressortir le modèle de la migrante congolaise-zairoise de cette décennie, la femme mariée.

Tableau n° 4 : Évolution des effectifs des Congolaises selon l'état civil, de 1980 à 1990

Année	Femmes adultes	Mariées	Pourcentage
1980	71	26	36
1981	86	40	46
1982	71	47	66
1983	86	48	55
1984	93	45	48
1985	92	47	51
1986	116	57	49
1987	134	75	55
1988	183	122	66
1989	276	196	71
1990	346	244	70

L'évolution démographique graduelle des femmes s'explique par le fait que l'émigration d'alors était en grande partie dans un premier temps le fait soit d'hommes célibataires et/ou soit de mariés. Qui ne faisaient venir si possible leurs épouses et enfants que 2 à 3 ans plus tard (en moyenne selon nos informateurs) après avoir rempli deux conditions majeures : primo, l'obtention d'un titre de séjour souvent provisoire pour la grande majorité, mais qui en même temps permettait au migrant un temps de séjour

provisoire relativement long avant que sa situation statutaire finale ne soit tranchée par une administration en matière d'asile politique alors engorgée. Secundo, la réalisation de quelques économies grâce au travail salarié en Suisse et qui permettaient de financer l'émigration de leurs familles. C'est le sens des forts pourcentages (55-71%) des femmes mariées observables entre 1987 et 1990.

Les 55% de femmes mariées déjà en 1983 confirment et illustrent deux faits : d'une part, qu'à l'époque la principale difficulté d'émigration, particulièrement pour les migrants non politiques, était avant tout de nature financière et non pas la restriction d'octroi de visa (suisse, européen en cas de transit dans un pays européen). Fille d'un haut magistrat retraité, Madame TCN, 45 ans, est arrivée en Suisse comme étudiante à Fribourg en 1984 grâce à l'aide de sa sœur aînée médecin qui était en perfectionnement depuis deux ans à l'hôpital cantonal de Genève. Elle se souvenait que "quand on était en ordre, l'ambassade suisse de Kinshasa vous délivrait le visa seulement après une semaine maximum. L'obtention du visa suisse n'était pas encore un problème gravissime car le Zaïre était encore courtisé par les Occidentaux. J'avais déposé mon dossier et trois jours plus tard le visa était prêt" (Madame TCN, entretiens à Genève, août 2000). Les ambassades occidentales à Kinshasa étaient donc encore plus ouvertes aux Congolais-Zaïrois. D'autre part les migrants qui avaient des moyens entreprenaient en une fois des démarches migratoires pour toutes leurs familles (émigration familiale unique).

1990-2003 est la période de l'effondrement de l'État au Zaïre-Congo en deux temps.

Primo, entre 1990-1996 l'on assista aux détournements factionnalistes puis à l'échec de la première transition vers la démocratie lancée par le président MOBUTU. Les multiples manipulations politiciennes engendrèrent des tensions voire des violences politiques et/ou ethniques massives dans certaines parties du pays comme au Katanga et au Nord-Kivu. Le contexte post-guerre froide fit perdre au Zaïre de MOBUTU son rôle géostratégique anti-communiste d'antan en Afrique centrale et australe. D'où une perte de la plupart de ses soutiens internationaux notamment occidentaux qui soumettaient désormais le Zaïre à l'isolement et à l'étranglement politico-diplomatique et économique-financier dans le but renverser le régime MOBUTU. Celui-ci sera désormais rangé parmi les régimes étrangers hostiles par le nouveau président américain, le démocrate William CLINTON, derrière lequel se rangeront les autres puissances occidentales sauf la France, contre laquelle d'ailleurs s'engagera une lutte d'influence, par des acteurs régionaux interposés, en Afrique post-guerre froide.

Ainsi dès 1994, les régimes à dominance tutsie de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi devenus les nouveaux clients locaux favoris des États-Unis et des autres puissances anglo-saxonnes rivalisaient avec le Zaïre de MOBUTU pro-français. Une double opposition (entre États locaux, et à travers eux entre les Anglo-saxons et la France) qui aboutit, secundo, à la première grande guerre sous-régionale de 1996-1998 opposant le Zaïre de MOBUTU à la coalition sous-régionale pro-anglosaxonne (Rwanda, Burundi, Ouganda, Angola, Zimbabwe, Namibie, Mozambique, Tanzanie, Éthiopie, Érythrée, Afrique du Sud). Elle se solde par le renversement du régime MOBUTU. Les agresseurs mettaient devant la rébellion fantoche de l'AFDL dirigée par Laurent-Desiré KABILA, lequel installera une nouvelle dictature à la solde de l'étranger à Kinshasa.

Suivra la deuxième guerre sous-régionale de 1998-2003 après l'éclatement en deux (les "orientaux" coachés par l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi contre les autres) de cette ancienne coalition anti-zaïroise. Donc vite traversée par d'irréconciliables conflits d'intérêt et de leadership dans la vassalisation de l'ex-Zaïre, rebaptisé Congo par Laurent-Desiré KABILA, plutôt occupé que libéré contrairement à ce que prétendait la propagande pseudopanafricaniste jusque là déployée. Une deuxième guerre, la plus meurtrière dans le

monde depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, qui s'est soldée par près de 5 millions de morts, particulièrement dans les provinces septentrionales et orientales (Nord Équateur, Province Orientale, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Nord-Katanga, Est du Kasai Oriental) qui seront occupées par la nouvelle "coalition orientale" (Rwanda, Ouganda, Burundi). Près de 2 millions de déplacés internes et près d'un million de réfugiés dans certains pays africains voisins comme la Tanzanie et la Zambie voire éloignés comme l'Afrique du Sud complètent les conséquences humaines de cette guerre. Les répressions, les persécutions politiques et les destructions socio-économiques dans ce contexte violent pousseront encore plus de nombreuses personnes à l'émigration qui apparaît pour elles comme la seule possibilité d'échapper à un contexte social d'insécurité généralisée durable.

Un deuxième changement qualitatif interviendra alors dans l'émigration congolaise dont les flux augmentent encore par rapport à la décennie antérieure. Car elle n'est plus conçue par les personnes charriées comme provisoire mais comme provisoirement définitive. Enfin parce qu'elle n'est plus l'affaire des seuls Kinois mais elle s'élargit dans un temps très court aux habitants d'autres provinces congolaises notamment orientales. Des requérants d'asile venus de ces provinces par exemple arrivaient en Suisse après des transits de 2-4 ans en Afrique australe (Afrique du Sud) ou en Afrique orientale (Kenya). Quels sont alors les effectifs féminins et quelles figures de migrantes sont derrière et pour quelles raisons ?

En 1990 il y avait 1.660 Congolais (ex-Zaïrois) dont 607 femmes. 824 actifs parmi lesquels 608 hommes (73,7%) contre 216 femmes (26,2%) seulement. 550 hommes étaient mariés contre seulement 244 femmes. Donc les immigrés congolais de l'époque s'incorporaient déjà plus en Suisse par le mariage aux Suissesses. En 1991, les Congolais étaient montés à 1.929 personnes dont 1.186 hommes contre 734 femmes. Les actifs étaient à 888 parmi lesquels 648 hommes contre 240 femmes. Les hommes mariés étaient à 512 contre 302 femmes dont les mariages augmentaient alors que ceux des hommes avaient baissé. En 1992, les Congolais sont à 2.114 personnes parmi lesquelles 1.286 hommes contre 828 femmes. 704 actifs contre 271 actives. Les hommes mariés remontaient à 668, le double de 341 femmes mariées. En 1993, sur une population totale montée à 2.350 personnes, on dénombrait 1.419 hommes contre 931 femmes. 740 hommes actifs soit plus du double de 299 actives d'alors et l'on comptait 748 mariés contre 396 mariées. En 1994, c'est maintenant 2.460 Congolais parmi lesquels 1.450 hommes contre 1.010 femmes, 765 actifs contre 339 actives, et 758 mariés contre 412 mariées. En 1995, sur 2.615 Congolais il y a 1.528 hommes contre 1.087 ; 755 actifs plus du double de 357 actives, et 771 mariés contre 597 mariées. En 1996, c'est 1.549 hommes contre 1.144 femmes sur une population totale de 2.693 personnes. Parmi lesquelles 707 actifs contre 357 actives, et 751 mariés contre 462. En 1997, sur 2.715 personnes il y avait 1.545 hommes contre 1.170 femmes, 669 actifs contre 348 actives, 723 mariés contre 464 mariées. En 1998, sur 2.721 personnes il y avait 1.550 hommes pour 1.171 femmes, 693 actifs soit près du double des 381 actives, 702 mariés contre 473 mariées. En 1999, sur 2.759 Congolais c'est maintenant 1.532 hommes contre 1.227 femmes, 721 actifs contre 411 actives, 693 mariés contre 490 mariées. En 2002, sur 3.111 Congolais l'on dénombrait 1.720 hommes pour 1.391 femmes, 1.298 mariés contre 725 mariées²¹.

Un regard croisé sur l'évolution démographique entre les deux décennies amène à souligner l'importante féminisation des flux congolais dans les années 1990-2003. Leur augmentation est massive (89%) entre 1990-1996 par exemple. Les Congolaises deviennent les deuxièmes femmes africaines les plus nombreuses en Suisse après les 2.321

²¹Office fédéral des étrangers, population résidente permanente de nationalité étrangère et saisonniers, par nationalité, catégorie de séjour, avec et sans activité lucrative, état civil, âge et sexe depuis fin décembre 1973 (tab. 3), Bern, 2000 ; Office fédéral de l'immigration, de l'intégration, l'émigration Suisse, Statistique des étrangers 2002, Bern, 2003, p.74-75.

Marocaines²². L'importance croissante des femmes congolaises dans leur diaspora est aussi visible par leur part croissante dans sa population active. Celle-ci passe de moins de 10% dans les années 1980, à 26,2% en 1990 puis à 36,3% en 1999.

Ces flux féminins post 1990 différaient également des précédents en ce qu'ils ne charrient plus seulement que des migrantes pour raisons de dépendances ou d'attaches familiales par exemple mais ils étaient aussi alimentés par un processus migratoire des "femmes libres" qui s'était doucement mis en place dans la décennie précédente et qui maintenant tournait à plein régime, car stimulé par les effets sur ces femmes de la crise globale étranglant le Congo-Zaïre effondré et dont la structure sociale était bouleversée profondément. En Suisse, ces femmes étaient identifiables sous 7 catégories sociales : étudiantes et/ou cadres célibataires, divorcées, mariées se sentant plus souples dans l'aventure migratoire où elles précèdent leurs époux dont elles prépareront plus tard "la montée", rares militantes socio-politiques, prostituées. L'autosponsorisation, y compris grâce à leurs réseaux personnels, est le principal trait commun de ces femmes.

Dans un livre récent, Marc FERRO montre que, dans les moments de crise de l'histoire, tout individu est plongé bon gré mal gré dans le tourbillon des événements en fonction de sa conscience et de ses représentations de l'histoire telle qu'il la perçoit. L'histoire ne se fait donc pas sans "les anonymes" qui sont aussi sommés de choisir. Leurs trajectoires de vie représenteront ainsi ce que Marc FERRO appelle une miniature de l'histoire²³. Ces "femmes libres" congolaises choisissent donc "ouvertement de partir pour et par nous-mêmes d'abord" (Madame EY, entretiens à Lausanne, juin - août 2000). Ce type de propos est très présent auprès des femmes qui sont arrivées depuis le début des années 1990 qui auguraient de plus en plus une conflagration sociale généralisée.

À la faveur des changements de mentalités locales désormais totalement libérales envers les femmes, nombre d'entre elles migreront désormais seules, bravant si besoin les reliquats des traditions locales "machistes" et s'exposant aux prix psychosociaux et moraux migratoires jadis réservés aux hommes dans leur société d'origine : attentes croissantes de la part des réseaux d'appartenance notamment familiaux, espoirs et illusions personnels de réussite en Occident, risques d'échecs et donc de déchéance sociale dans ces réseaux. Elles s'exposaient aussi aux dangers croissants (insécurité, maladies, exploitations par des réseaux prédateurs, violences policières, xénophobies...) parsemant des routes migratoires de plus en plus difficiles car vite changeantes et indirectes que ces femmes empruntaient pour tenter de contourner les obstacles dressés depuis le pays d'origine par les politiques migratoires européennes anti-migrations extra-européennes. Politiques progressives dans le contexte de la construction de l'Union européenne et que Catherine WITHOL de WENDEN²⁴ appelle système Schengen.

Celui-ci considère la fermeture des frontières extérieures de l'Europe (qui pourtant veut que les frontières des autres continents lui restent ouvertes) comme la condition de la suppression des frontières internes. Conséquence, entre 1990 et 2004, d'abord à l'intérieur le territoire européen emmuré sera progressivement hérissé de camps d'enfermement des étrangers en attente d'expulsion²⁵. Puis il se doublera ensuite à l'extérieur, par exemple en Libye (en quête de normalisation de ses rapports avec l'Union) en Afrique sur proposition italo-allemande, des premiers camps dits de transit de l'Union européenne.

²² BACHENG MBOMIO, MUTOMBO KANYANA, Florence SCHREINER et al. , Une population qui se féminise, in : Regards africains, no 41-42, 1998, Genève, p. 12.

²³Ferro, M., 2005, Les individus face aux crises du XXe siècle. L'histoire anonyme, Paris, Odile Jacob, 430 p.

²⁴ WITHOL de WENDEN C., 2005, (propos recueillis par Sandrine TOLOTTI), Il est temps de rouvrir les frontières, in : Alternatives internationales, Hors-série no 3, décembre 2005, Paris, p. 72-75.

²⁵PLIEZ O., 2004, (propos recueillis par J.B.), La Libye, camp de transit de l'Union ?, in : Alternatives internationales, décembre 2004, p. 38.

Censés prévenir l'escalade des naufrages très médiatisés des migrants clandestins et autres candidats à l'asile en Méditerranée, ces centres cherchaient en réalité à décourager les candidats au départ. Selon Olivier PLIEZ, ils étaient justifiés au sein de l'Union européenne par un discours défensif voire alarmiste sur la nécessité de contenir une arrivée massive des migrants venus d'Afrique via la Libye²⁶. Ils participaient donc d'une militarisation progressive (et pourquoi pas demain des vraies guerres anti-émigration au Sud ?) des politiques migratoires européennes. Des Canaries à l'Andalousie, un "système intégré de vigilance extérieure" (SIVE) composé de 25 stations de détection, de 12 radars mobiles et d'une dizaine des patrouilleurs coûtant 200 millions € avait été mis en place en 2002 pour tarir le flux d'embarcations de fortune transportant les Africains migrants clandestins. Des exercices conjoints (Ulysse 1 et 2) entre flottes de plusieurs pays européens n'eurent-ils pas aussi lieu dans le même but au large de Gibraltar et de Las Palmas en 2003 et 2004²⁷ ?

Fin septembre 2005 éclatait la crise médiatisée et riche en images chocs des clandestins subsahariens qui avaient élu domicile dans les zones inhabitées de garrigue et de petites forêts de Gourougou et Bel Younes, en surplomb des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla en terre marocaine. Alertés par la rumeur selon laquelle la *Guardia Civil* espagnole de Ceuta renforcerait bientôt son dispositif de surveillance en surélevant de 3 à 6 mètres de hauteur la barrière des barbelés, ils tenteront leur dernière escalade. Les images télévisées nous ont montré, dans la nuit du 28-29 septembre et les trois jours suivants, près d'un millier d'hommes tentant d'escalader ces murs de barbelés à l'aide d'échelles de fortune. Les forces marocaines et espagnoles ouvriront le feu, tuant 15 Africains et en blessant gravement des centaines. Les forces de sécurité marocaines, qui mobilisaient 8.000 hommes pour cette opération dite de nettoyage, continueront jusqu'en novembre en rasant les camps tolérés quelques jours plus tôt, en pourchassant les autres clandestins ailleurs pour les regrouper et les expulser manu militari par 11 avions affrétés pour la circonstance vers leurs pays d'origine proches avec lesquels des accords de rapatriement existaient, tels le Sénégal et le Mali qui recevront 1.568 de leurs ressortissants traumatisés. Ceux d'autres nationalités (Camerounais, Congolais, Ghanéens, Ivoiriens et Nigériens) furent violemment acheminés et éparpillés par bus et camions dans des no man's land désertiques de Bouarfa à 300 km au Sud d'Oujda le long de la frontière algérienne, voire encore plus bas du côté de Zag, de Smara et Lagouera²⁸. Ou encore dans le désert de Rachidia à 700 km de Rabat selon le récent témoignage du Congolais Pasteur Willy BAYANGA²⁹.

Abandonnés sans eau ni nourriture dans le désert, ces expulsés y seraient morts de faim et de soif (la solidarité africaine était servie !) sans l'intervention des puissantes ONG occidentales internationales de défense des droits de l'homme (Amnesty International, Human Rights Watch, FIDH, MSF...). C'est après qu'elles aient dénoncé et condamné publiquement dans les médias occidentaux cette situation scandaleuse que le Maroc, subitement pressé paradoxalement par ses amis européens, laissa entrer certaines ONG pour rechercher et secourir ces refoulés dans le désert. Certains refoulés seront alors même ramenés dans les villes marocaines le temps de la focalisation médiatique. En fin 2005, dans un temps record de deux mois, l'Union européenne avait réussi à trouver des États clients. Et d'y accélérer et multiplier des "camps de transit" délocalisés. Au Maghreb où elle jouait

²⁶ PLIEZ O., 2004, (propos recueillis par J.B.), La Libye, camp de transit de l'Union ?, in : Alternatives internationales, décembre 2004, p. 38.

²⁷ SOUDAN F., 2005, Clandestins. Voyage au bout de la honte, Jeune Afrique/ L'intelligent, n° 2336 du 16 au 22 octobre 2005, Paris, p. 36-41.

²⁸ DUTEUIL M., 2005, Ceuta et Melilla. Les barbelés de la mort, Le Point, n° 1728, Paris, p. 57-60. SOUDAN F., op.cit, p. 38.

²⁹ Pasteur Willy BAYANGA, Odysée du Congo jusqu'aux grillages de Melilla, Le Courrier du mercredi 18 janvier 2006, Genève, p. 2 (Le Courrier a publié une version écourtée du carnet de voyage de Pasteur Willy dont la transcription du témoignage manuscrit a été faite à Genève le 12 décembre 2005 par Catherine MÖRI-VAUTRAVERS. Ce carnet de voyage a été cité au cours du colloque "Mondialisation, migration et droits de l'homme" tenu à Genève le lundi 16 et mardi 17 janvier 2006).

l'opposition Afrique noire contre Afrique "blanche", c'était la Libye, la Mauritanie, le Maroc et l'Algérie. Et en Afrique orientale, c'était la Tanzanie, en attendant qu'un pays supplémentaire soit trouvé dans la corne de l'Afrique. Contre promesses de rétributions (soutiens politiques et/ou économiques), ces États africains deviennent des quasi-policiers d'immigration européens installés en Afrique³⁰.

Les trajectoires indirectes des Congolaises qui étaient donc induites par de rudes conditions d'émigration impliquaient de plus en plus des transits successifs, durant jusqu'à 5 ans, dans divers pays africains, voire non africains, susceptibles de leur offrir, via des réseaux légaux ou illégaux, des documents de voyage et notamment des visas européens désormais inaccessibles au pays d'origine. Deux exemples. D'abord Madame GL, qui, sur les conseils et l'aide, y compris sous forme d'emprunt financier remboursable progressivement dès qu'elle travaillerait en Suisse (5000 dollars = 7000 francs suisses), de sa sœur aînée requérante d'asile en Suisse depuis 1993, décidera de partir à son tour en 1996. À Kinshasa, elle laissait son fils de trois ans et son époux qui avait perdu son emploi lors des derniers "assainissements" opérés par le 4^{ème} gouvernement KENGO en 1994. Un époux qui se sentait moins capable d'affronter les incertitudes d'un départ à l'issue et à la durée imprévisibles car dépendantes de l'itinérance dans un nombre inconnu de pays pour l'obtention des titres de voyages adéquats pour entrer en Suisse. Le contraire de Madame GL plus endurante et dont la pérégrination passera par le Cameroun, le Nigeria puis le Bénin en juin 1998.

Comme tous les migrants rencontrés dans ces différents pays de transit, Madame GL doit survivre mais aussi économiser le plus possible le petit capital de quelques milliers de dollars gardé jalousement et utilisable seulement en cas d'urgence. L'urgence des urgences, c'est l'acquisition des documents de voyage (visa suisse ou européens dont l'obtention peut nécessiter l'achat des passeports des pays de transit). A l'instar d'autres migrants obligés d'exploiter et de faire fructifier les moindres compétences et savoirs techniques détenus pour se requinquer et survivre économiquement durant ces longs transits, Madame GL sera femme de ménage ici, coiffeuse là-bas ou petite commerçante au Bénin. Associée d'une Béninoise qui était devenue sa logeuse, elle vendra des produits agricoles sur un petit étal au marché de Cotonou. Dans ces pays aussi les visas suisses s'avèrent introuvables auprès des ambassades, contrairement à ce que croyaient savoir ses parents (sa sœur et son mari) qui résidaient en Suisse. Grâce à sa logeuse, elle arrivera à contacter des réseaux illégaux béninois d'aide à l'immigration.

L'un lui obtiendra contre 1.000 dollars un visa qui se révélera faux en décembre 1999. Car, à peine débarquée à Zurich-Kloten, la police l'arrêtait lors du contrôle des passeports. Elle l'arrêtait administrativement dans l'attente d'une expulsion. Madame GL réussira cependant à téléphoner à son beau-frère qui se débrouillera pour la faire évader, deux jours plus tard, de la cellule de l'aéroport de Zurich. Il la conduira directement demander l'asile à Berne sous une autre identité. Madame GL était tombée enceinte du patron du dernier réseau illégal béninois qu'elle avait sollicité. L'ayant appris par d'autres connaissances déjà immigrées entre Berne et Zurich et qui constituaient en partie le premier réseau communautaire d'accueil de GL en Suisse alémanique, son époux resté à Kinshasa lui signifiera au téléphone le divorce immédiat. "Déshonorée", GL se promettait de tout faire pour "... réussir en Europe car c'est désormais ma seule consolation après 3 années de route pour arriver ici...".

Conseillée par ses parents, et à l'exemple de nombreuses personnes qui tentent d'augmenter leurs chances d'obtenir une réponse positive en introduisant, simultanément, plusieurs demandes d'asile en Suisse, en France ou en Belgique, GL demande l'asile en

³⁰lire ATS/LIB, Tour de vis européen, Le Courrier du lundi 16 janvier 2006, Genève, p.12.

France. Elle espère ainsi conjurer un éventuel refus en Suisse. La situation est difficile car GL doit se partager entre Berne et Paris, où elle se rend parfois d'urgence et clandestinement pour répondre aux convocations. Cela lui coûte cher : "Cela grève mon budget et mes maigres revenus provenant de mes deux emplois nocturnes, à temps partiel, de serveuse de restaurant et nettoyeuse qui ne me rapportent que 1.500 FS cumulés ... je vis difficilement ici". Comme d'autres femmes rencontrées ici, elle projetait d'extraire sa sœur cadette de 23 ans du fourneau congolais, mais cette fois par une route moins risquée. Laquelle ? (Madame GL, entretiens à Berne et Genève, mars-mai 2001).

La dramatique actualité de Melilla nous fournit le deuxième exemple. Car plusieurs femmes, mêmes enceintes, figuraient parmi le millier d'hommes grimant sur les grillages des barbelés. 208 personnes les franchirent et entrèrent dans l'enclave. Ils y furent interceptés et bastonnés des heures durant par la *Guardia civil* espagnole avant d'être remis le lendemain à l'armée marocaine. Durant la semaine suivant ces escalades des grillages et les refoulements violents des enclaves espagnoles, plusieurs images de télévisions occidentales (les seules à s'être donné la peine d'être sur place pour informer sur cette situation) ont montré aussi plusieurs dizaines de femmes désemparées, hébétées, et désespérées devant l'incertitude du sort qu'allait leur réserver le Maroc. Un reportage de 5 minutes diffusé par Euronews faisait un gros plan d'une minute sur une femme qui n'avait plus rien. Sauf ses deux enfants malnutris qu'elle traînait : le plus petit au dos et le plus grand d'à peu près 6 ans par la main. Monologuant, devant une caméra plus soucieuse de ses prises des vues, cette dame déclina d'abord dans un français parfait (suggérant une origine socioculturelle élevée) son identité congolaise par l'évocation de la raison politique de sa tentative d'émigration en Europe : la fuite de l'instabilité politique, de la dictature et la guerre continentale qui sévissait au Congo. Elle se désillusionnait et s'étonnait du contraste entre les images et discours non nuancés (dont elle se serait naïvement gavée dans son pays victime aussi d'une certaine propagande médiatique internationale ?) d'hospitalité, d'humanité et de protection des droits de l'homme en Europe, et la réalité vécue une fois aux portes de l'Europe. Elle ne comprenait donc pas qu'un pays dit des droits de l'homme (ici l'Espagne) ignorait les persécutions qu'elle fuyait et la condamnait au renvoi forcé vers ses bourreaux au Congo, disait-elle.

Ces deux exemples nous donnent une idée sur les risques migratoires accrus auxquels s'exposaient désormais les migrantes post 1990 par rapport à celles de la décennie précédente, leurs trajectoires périlleuses impliquant désormais même des branchements aux routes extra africaines, notamment est-européennes et moyen-orientales, si l'on considère les trois femmes que j'avais rencontrées en 2001 qui avaient transité par la Turquie de 1998 à 2000. La Congolaise était devenue donc une actrice migratoire autonome à part entière à côté de son compatriote masculin avec lequel elle entraît progressivement en concurrence dans l'exercice de divers nouveaux statuts et rôles sociaux qui étaient accessibles en et/ou depuis la Suisse. Parmi lesquels quatre rôles ci-dessous qui étaient bien valorisés par mes informatrices.

(à suivre)

BAGALWA MAPATANO
bagalwamaps@yahoo.com

Nous signalons à nos lecteurs que de nombreux numéros anciens de "L'Africain" sont disponibles dans nos archives et peuvent être mis à la disposition des amateurs : universités, bibliothèques ou autres intéressés. Il suffit de prendre contact avec nous à ce sujet.

Le devoir de mémoire

Parler du devoir de mémoire³¹, appelle une interrogation : Le devoir de mémoire, est-ce un appel à la haine, à la vengeance ou à la rancune ? Le vengeur comme le rancunier, n'est-ce pas celui qui garde la mémoire du mal qui lui a été infligé ? Pour répondre à cette question, il paraît important de commencer par délimiter les contours de la notion de mémoire. Il paraît aussi indiqué de partir de la mémoire individuelle ou personnelle pour aboutir à la mémoire collective.

La notion de la mémoire

Pour V.-B. ROSOUX, la mémoire est cette "faculté biologique qui permet d'encoder les expériences vécues et les informations reçues, de les conserver, de les transformer et de les restituer. Elle renvoie à un ensemble de fonctions psychiques grâce auxquelles l'homme peut actualiser des impressions ou des informations passées" (³²). De manière simple, elle est perçue comme une faculté neuropsychologique qui permet de retenir les faits du passé. L'on pense généralement que l'antithèse de la mémoire serait l'oubli. Mais l'on peut légitimement se demander si ce n'est pas plutôt l'amnésie (perte totale de la mémoire), car l'oubli semble être une des variantes de la mémoire latente. En effet, dans la mémoire, l'on peut distinguer deux couches : la mémoire vive et la mémoire latente. Dans cette dernière, on peut aussi distinguer la mémoire latente susceptible d'être stimulée par le rappel, et la mémoire latente que l'on ne contrôle

pas et qui se trouve dans le subconscient dans chacun de nous. La mémoire des événements qu'on a vécus lors de la tendre enfance rentre dans cette catégorie. L'oubli pourrait donc être situé dans la mémoire latente, susceptible d'être stimulée par le rappel ou les commémorations. Ce n'est pas ici le lieu indiqué pour approfondir cette problématique qui relève plutôt de la psychologie expérimentale, de la neuropsychologie, voire de la psychiatrie, pour ce qui est des troubles de la mémoire.

Le caractère sélectif de la mémoire

Une des caractéristiques essentielles de la mémoire, c'est la sélectivité. La mémoire humaine ne fonctionne pas comme une bande magnétique qui enregistre tout. Elle est par essence sélective et ne retient que des faits qui présentent une importance significative en rapport avec le présent.

La mémoire collective n'est pas très différente de la mémoire individuelle. Elle peut être définie comme la version des faits du passé que les autorités d'un groupe, d'une communauté, voire d'une nation, retiennent et présentent officiellement et qui sont jugés dignes de commémorations. Aucune mémoire, comme nous le dit encore V.-B. ROSOUX, ne retient l'ensemble des faits révolus. Celle des nations comme celle des individus sélectionne toujours certains éléments au détriment d'autres. Ce caractère n'est pas un attribut négatif, mais fonctionnel - ou inhérent - de tout recours au passé(³³). Ainsi pour cet auteur, "toute mémoire, et peut-être plus qu'une autre, la mémoire officielle est par définition constituée de souvenirs et d'oublis"(³⁴). Les critères de sélection des faits à retenir sont généralement fonction des objectifs des leaders du groupe. Mais de manière générale, on cherche à

³¹ Ce texte reprend l'exposé donné le 28 octobre 2007 par l'auteur à l'occasion de la journée consacrée à tous les martyrs connus (notamment MGRS E. MUNZHIRWA, E. KATALIKO et Ch. MBOGHA, archevêques de Bukavu, RD Congo) et inconnus des guerres du Kivu à l'invitation de KYAGHANDA-Belgique Asbl et de SIMA-KIVU Asbl.

³² V.-B. ROSOUX, Les usages de la mémoire dans les relations internationales. Le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie, de 1962 à nos jours, Bruxelles, Bruylant, 2001, p. 7.

³³ Ibidem

³⁴ V.-B. ROSOUX, op. cit., p. 164-165.

expliquer le passé par le présent ; et le présent par le passé. La tendance est évidemment de rendre le passé coupable des turpitudes actuelles. Il suit de là que par cette interaction entre le passé et le présent, le passé ou plus exactement l'interprétation qu'on donne aux faits du passé est plus ou moins déformé, et l'interprétation de ce passé elle-même évolue en fonction des données actuelles.

Deux illustrations : pour ce qui est de la mémoire individuelle, je parle de moi-même, pas pour faire ma propre publicité, mais parce que c'est ce que je peux bien expliquer. J'ai fait des humanités littéraires, pour faire le droit plus tard. Aujourd'hui, je ne me souviens que très difficilement des racines carrées, les mathématiques, la physique et les formules chimiques de l'acide nitrique, etc., alors que ce sont là des cours que je mémorisais pour avoir des points, et passer de classe. L'intérêt de les conserver dans la mémoire ayant changé, je les ai remplacés par autre chose...

Pour la mémoire collective, je prendrai l'exemple de la mémoire officielle de la RD Congo, ex Zaïre. À l'époque de MOBUTU, on commémorait la date du 14 octobre (naissance de MOBUTU), celle du 24 novembre (coup d'État et début de la 2^{ème} république), du 20 mai (création du Mouvement Populaire de la Révolution, M.P.R. parti-État), le 27 octobre, la journée des trois Z (le nom du fleuve, celui de la monnaie et celui du nom du pays), etc. Mais aujourd'hui, après la chute du régime de MOBUTU, qui ose encore en parler ? On pourrait même penser que l'Histoire qu'on a apprise aux écoliers à l'époque du Maréchal MOBUTU n'est pas la même que celle qui est apprise aux écoliers congolais de nos jours. Tout cela s'explique par le fait que la mémoire collective comporte des enjeux politiques évidents que les politiciens avertis ne peuvent pas ignorer. La politique mémorielle peut donc être un facteur de manipulation politique débouchant sur les cas d'abus de la mémoire.

C'est donc au cœur du risque de cette sélectivité qui peut être abusive et arbitraire que le devoir de mémoire trouve pleinement sa raison d'être afin d'insister sur l'importance de certains faits qui ne méritent pas d'être jetés dans les oubliettes de l'Histoire.

Les deux tendances du devoir de mémoire des crimes du passé

Cela dit, le devoir de mémoire peut prendre deux orientations. Dans un premier temps, le devoir de mémoire peut être axé principalement sur les bourreaux ou les criminels présumés. C'est peut-être dans ce cadre qu'on peut situer le mouvement de lutte contre l'impunité de ces criminels. Ce devoir de mémoire se justifie également par le besoin d'éviter que ces personnes qui ont trempé dans des crimes du passé n'arrivent à assumer des responsabilités publiques pouvant conduire la communauté à la dérive. C'est aussi pour mettre en garde les générations futures contre l'oubli de ce qui s'est passé. Car l'oubli favorise le négationnisme et la répétition des crimes passés. Ceux qui oublient le passé sont souvent condamnés à le répéter. Dans sa forme la plus dangereuse, les appels à la mémoire peuvent provoquer de nouveaux crimes par les victimes ou les survivants proches des victimes, dans le cadre d'une vengeance privée. Les mobiles des actes terroristes, par exemple, peuvent aussi être expliqués par ces appels à la mémoire⁽³⁵⁾. C'est dire que les politiques mémorielles peuvent cacher des appels à la rancune, ou à la vengeance privée. Ce serait là des cas d'abus de mémoire dont nous venons de parler.

Dans un second temps, les appels à la mémoire peuvent être orientés vers les victimes. De manière générale, le but de la mémoire orientée vers les victimes constitue l'une des multiples façons de les réhabiliter dans leur dignité humaine et leur personnalité morale bafouées par les bourreaux ou les criminels présumés⁽³⁶⁾.

³⁵ Voir dans ce sens Alfred GROSSER, *Le crime et la mémoire*, Paris, Flammarion, 1989, pp. 26-27.

³⁶ Voir dans ce sens Antoine GARAPON, *Des crimes qu'on ne peut ni punir ni pardonner*. Pour

Dans un système dominé par l'impunité systématique des crimes graves, la seule manière pour marquer notre désapprobation à ces actes criminels, c'est de faire ces appels à la mémoire. Dans certaines circonstances, le simple fait de conserver la mémoire des crimes, ou d'y faire appel, peut constituer une sorte de torture morale pour les bourreaux. Il suffit de se rappeler de ce qu'est devenu l'assassin de la bienheureuse Sœur ANUARITE, martyre congolaise. Finalement, l'oubli des victimes est une façon de doubler et même de tripler leur souffrance : elles sont victimes des actes criminels, victimes de l'impunité et finalement victimes de notre oubli.

La légitimité du devoir de mémoire envers les martyrs

Il me paraît cependant important, dans le cadre de la journée d'aujourd'hui d'insister sur une catégorie particulière de victimes. Parmi les victimes, on peut distinguer deux catégories : les victimes qu'on qualifierait de simples, c'est-à-dire les personnes qui ont eu la malchance de se retrouver au mauvais endroit et au mauvais moment ; et les victimes qui sont victimes des actes criminels en raison de leur courage et de leur lutte pour défendre une cause noble et qu'on appelle les MARTYRS. Ainsi un traitement particulier mérite d'être fait en leur faveur. En effet, les actes criminels qui ont été commis contre ces personnes ne visaient pas seulement à leur anéantissement physique, mais à les réduire au silence. Le silence de notre part constitue une condamnation *a posteriori* de leur courage et de leur militantisme en notre faveur et c'est franchement inacceptable.

Si nous gardons silence, si nous les oublions, surtout si nous commençons à les présenter à nos enfants comme des exemples négatifs (si tu fais ceci tu risques de finir comme X) alors, là, nous aurons été complices de leur mort. Nous aurons donné une légitimité aux actes

criminels de leurs bourreaux, qui les traitaient bien évidemment d'extrémistes. Notre seule manière de leur exprimer notre reconnaissance pour la lutte qu'ils ont menée et payée de leur vie, c'est de les faire vivre en nous en continuant leurs œuvres. Le message que nous aurons ainsi lancé aux bourreaux, c'est qu'en tuant un Mgr KATALIKO, ils ont fait naître plusieurs autres KATALIKO ; qu'en tuant un Mgr MUNZHIRWA, ils ont fait naître plusieurs autres MUNZHIRWA. Les martyrs du Kivu ne se limitent pas seulement à ces archevêques de BUKAVU. On pourrait aussi citer les défenseurs des droits humains comme feu Pascal KABUNGULU, le journaliste de la Radio Okapi, Serge MAHESHE, tous deux tués à Bukavu. Les martyrs ne sont pas toujours des personnes qui ont exercé des fonctions qui leur ont conféré une visibilité sociale, pouvant faire médiatiser les circonstances de leur mort. C'est aussi ces braves gens qui ont été fauchés rien qu'à cause du fait qu'ils ont voulu venir en aide à un voisin agressé par les voleurs à mains armées, ce qui est devenu fréquent en RD Congo, et tant d'autres encore qui sont tués dans l'anonymat.

S'il existe des personnes qui sont plus gênantes après leur mort que de leur vivant, je crois que les martyrs font partie de cette catégorie. Leur mort déclenche généralement une dynamique qui échappe aux bourreaux. L'idée peut être rapprochée de ce que l'on dit en Afrique que "finalement les morts ne sont pas morts", s'ils peuvent trouver des personnes qui poursuivent leurs objectifs, leur lutte, et qui, par ce fait, les immortalisent⁽³⁷⁾. La chrétienté n'est pas non plus éloignée de cette logique. En latin, on dit *sanguis martyrum, semen christianorum* pour dire que le sang des martyrs est la semence du christianisme. Il n'existe donc pas de christianisme sans le sang des martyrs.

³⁷ Sur l'immortalisation des martyrs par leur sacrifice suprême, voir la thèse de Lambert NIEME, Pour une éthique de la visibilité dans l'invisible, L'Harmattan, 2006, pp. 1^{er} et s.

une justice internationale, Odile Jacob, 2002, p. 205.

Conclusion

Au-delà de la nécessité de réhabiliter la dignité humaine et la personnalité morale des martyrs, le devoir de mémoire orientée particulièrement vers les martyrs vise à susciter dans les générations présentes et à venir, non pas la haine ni la rancune, mais plutôt la vertu,

le courage et la détermination qui ont animé ces martyrs. Plutôt que de passer sa vie à ne se préoccuper que des plaisirs égoïstes ou charnels d'ici bas, apprenons plutôt, à l'instar des martyrs dont nous commémorons aujourd'hui la mort, à consacrer courageusement notre vie à défendre la cause du plus faible, c'est-à-dire la veuve, l'orphelin et l'opprimé.

Jacques MBOKANI
Bruxelles, le 28 octobre 2007

Inauguration de la fresque du PLACET

NDLR : le 20 septembre 2007 à Louvain-la-Neuve, le Centre Placet, foyer d'accueil des étudiants étrangers, a invité à l'inauguration de la très belle fresque "Allégorie de l'interculturalité", réalisée par Madame Roxana ALVARADO. À cette occasion, le Président de l'ARP (Association des Résidents du Placet) a prononcé le discours suivant :

C'est un véritable plaisir pour nous, Résidents du Placet, d'accueillir dans notre lieu de vie, cette œuvre magnifique qui extériorise de façon significative et élégante l'ambition du Centre Placet et de ses partenaires ici présents de faire vivre et échanger dans une harmonie féérique toutes les cultures dont les chemins arriveraient à se croiser un jour. Bref faire de ce Centre un foyer interculturel international dynamique.

Oui, le Placet et ses partenaires peuvent en être fiers, désormais, l'interculturel est territorialisé.

Mieux que la publicité, cette majestueuse fresque valorisera, marquera, créera des repères, identifiera les lieux pour que touristes, promeneurs et visiteurs remarquent notre présence enrichissante. Elle favorise l'expression du lien social entre les citoyens du Monde que nous sommes.

Cette fresque ne sera pas seule à rappeler notre présence en ses lieux. La richesse de l'interculturalité s'exprime aussi à travers les totems que nos enfants et l'artiste sculpteur AMUZU COSI, étudiant étranger originaire du Togo, nous ont réalisés. Ceux-ci matérialisent l'importance de la rencontre des peuples, des cultures dans la beauté du donné et du recevoir. COSI à la recherche du savoir académique a accepté de donner son savoir artistique et nous en sommes fiers.

Pour finir, nous voudrions solliciter que toutes les autorités présentes ici, en charge de la culture et de l'épanouissement des peuples d'où qu'ils viennent, nous ouvrent leurs portes pour qu'au-delà des œuvres d'art nous puissions organiser, avec leurs soutiens, des spectacles vivants pour mieux opérer le croisement des savoirs des peuples pour rendre plus vivante l'interculturalité et gommer les frontières.

Merci, à tous.
Vive l'interculturalité.

Georges ALE AGBACHI
Président de l'ARP (Association des Résidents du Placet)
Louvain-la-Neuve, Belgique

FONDATION Père EVERARD

Nous renouvelons notre appel à la générosité des donateurs en faveur de la Fondation Père EVERARD qui aide les étudiants démunis du Tiers-Monde aux études en Belgique.

Ils ont besoin de vous. Nous comptons sur vos dons généreux, petits ou grands. Vous pouvez les verser au compte du CACEAC ASBL à Charleroi numéro : 000-1178819-75, avec la mention "Fondation Père EVERARD".

Si vous désirez recevoir une attestation fiscale pour votre don en faveur des étudiants du tiers-monde aidés financièrement par l'Asbl CACEAC (dans les critères de la Fondation ou en dehors), vous pouvez le verser au compte 000-0000041-41 de Caritas Secours International qui soutient notre projet, avec la mention "CACEAC projet P161".

A l'occasion d'un jubilé, d'un mariage ou d'un autre événement familial, songez à faire un double plaisir en désignant la Fondation comme bénéficiaire de la générosité de vos amis.

Grand et cordial MERCI de la part du CACEAC et de tous les bénéficiaires !



PERSPECTIVES ET POLITIQUE

Burundi : Les Bashingantahe au service de la paix

NDLR : Nous reprenons ici le texte de l'exposé donné le 25 août 2007 à Bruxelles dans le cadre d'un séminaire organisé par le MIR (Mouvement international de la réconciliation) et l' IRG (Internationale des Résistant-e-s à la Guerre), en collaboration avec l'Institut de la Vie, sur le thème : "La paix en Afrique centrale, entre traditions et modernité".

Essais de définitions

Selon Zénom MANIRAKIZA, Vice-président du Conseil National des Bashingantahe (CNB) : "Le concept d'*Ubushingantahe* vient du verbe *gushinga* (planter, fixer, établir) et du substantif *Intahe* (baguette de la sagesse). Ce substantif *Intahe* est utilisé dans un sens métonymique et symbolique pour signifier l'équité et la justice (*ingingo*). Dans ce cas, 'Umushingantahe' signifie l'homme de justice et d'équité (*Umuntu w'ingingo*). En termes clairs, le concept d'*Ubushingantahe* signifie une action de témoignage, de médiation et d'arbitrage

en vue de rétablir la véracité des faits et la justice conciliatrice ".

Pour l'abbé Adrien NTABONA, président du Conseil National des Bashingantahe (CNB) : "Le Mushingantahe signifie " Un homme responsable du bon ordre, de la tranquillité, de la vérité et de la paix dans son milieu. Et cela, non pas en vertu d'un pouvoir administrativement attribué, mais de par son être lui-même, de par sa qualité de vie, que la société voulait reconnaître à sa personne en lui conférant une investiture".

Fonctions des Abashingantahe (pluriel de Umushingantahe)

Partant de ces définitions, Zénom MANIRAKIZA énonce quatre fonctions pour les Abashingantahe :

- "Ils sont les gardiens de la coutume et des mœurs. Ils servent de modèle au milieu,
- Ils veillent à la sécurité des personnes et des biens, à la concertation et à la concorde dans leurs milieux,
- Ils instruisent et tranchent les palabres dans un esprit non répressif, mais de conciliation,
- Ils constituent une régulation du pouvoir suivant un réseau de Conseillers allant de la colline jusqu'à la Cour du Roi".

Selon le Professeur Th. LAELY, "Au-delà du domaine juridique, les Bashingantahe étaient au niveau local les gardiens de la coutume et de la tradition. Premières autorités morales, conseillers, éducateurs et modèles pour la communauté, un rôle prépondérant dans la construction et la consolidation du système de valeurs leur revenait. Leurs tâches ne se réduisaient pas à des aspects juridiques et normatifs. En tant que chefs de file des groupes à base territoriale, responsables de la consolidation de l'ordre interne et de la représentation vers l'extérieur, les Bashingantahe acquièrent, en plus de leurs devoirs étroits de régleurs de conflits, des fonctions politiques éminentes. Ils étaient les premiers interlocuteurs de l'autorité politique locale"³⁸

Conditions pour être Umushingantahe

Selon Zénom MANIRAKIZA déjà cité, sept conditions étaient nécessaires pour remplir correctement la fonction d'Ubushingantahe : "la maturité humaine (*ugutandukana n'ubwana*), le sens de la vérité (*ukuba imvugakuri*), l'intelligence

lucide (*ubwenge butazindwa*), le sens de l'honneur et de la dignité (*ukugira agateka mu bandi*), l'amour du travail et la capacité de subvenir à ses besoins (*ubwira mu kwimara ubukene*), le sens de la justice (*ukuba intungane*), le sens de la responsabilité sociale (*ukurwanira intano, uguha itiro inyakamwe*)".

En résumé, **l'Ubushingantahe n'était pas une fonction mais un état.**

Différences entre l'Umushingantahe d'antan et l'Umushingantahe d'aujourd'hui

Selon Zénom NICAYENZI, président de la Commission 'Relations Institutionnelles' du Conseil National des Bashingantahe (CNB), "Le **Mushingantahe du Burundi traditionnel** jouissait d'une compétence universelle et sans frontières au sein de l'État et de la Nation. Pour ce faire, il devait se munir d'un savoir-faire lui permettant de faire face à ses responsabilités : une capacité de synthèse peu commune, une mémoire brillante et fidèle en l'absence du support écrit.

Le **Mushingantahe du Burundi actuel** ne peut plus acquérir le savoir et le savoir-faire encyclopédique lui permettant d'agir avec compétence universelle (...) et aucun ne peut plus maîtriser tous les savoirs modernes. Donc le Mushingantahe moderne sera appelé à exercer sa fonction dans le secteur de sa spécialisation, avec efficacité, efficience et dévouement (...). L'apport du Mushingantahe se situe à deux niveaux : celui de l'agent de développement dans son secteur de spécialisation et celui de promoteur et de défenseur des valeurs citoyennes, les deux niveaux se compénétrant et se complétant mutuellement et harmonieusement".

Zénom NICAYENZI estime également que : "le Mushingantahe intervenant dans le Burundi actuel devra se redéfinir et se réinventer face aux immenses nouveaux défis : reconstruire les nouvelles assises idéologiques quant à

³⁸ LAELY, Th., 1992, Le destin du Bashingantahe : transformations d'une structure locale d'autorité au Burundi, Genève Afrique, Vol. XXX-n°2, p. 79.

l'unité nationale et aux nouveaux équilibres entre les composantes nationales, quant au processus de développement économique et social soutenu par le bénéficiaire et l'auteur, le peuple burundais".

Allant encore plus loin, Zénom NICAYENZI affirme : "désormais, la contribution du Mushingantse est mesurable. L'étudiant qui travaille avec assiduité et discipline et contribue à faire baisser les tensions ethniques dans le milieu de formation, celui-là est un véritable Mushingantse et son apport peut être mesuré et évalué. L'homme ou la femme qui atteint les meilleurs résultats contre le minimum de dépenses au sein de l'entreprise et fait preuve d'un esprit de fraternité, celui-là est un Mushingantse. Le Burundais, au sein de son quartier ou sur la colline, qui tend constamment à améliorer les conditions de vie de la population grâce à son apport moral, intellectuel et social, voilà un homme excellent et efficace, donc un Mushingantse".

Regards critiques sur le rôle des Bashingantse dans le passé

Des piliers d'un pouvoir traditionnel inégalitaire

Parmi bien d'autres, signalons les faits suivants.

Selon Laurent KAVAKURE, la clause sur la réhabilitation de l'*ubushingantse* lors des négociations de l'Accord d'Arusha a été un apport d'un G 10 nostalgique du passé selon les maximes : "*Agateka aho kamyé*" (le pouvoir doit rester dans les mains de ceux qui sont dignes et capables de l'exercer) ou encore "*Ubumwe bw'Abarundi bwamyeho*" (Les Burundais ont toujours vécu dans l'harmonie). Or, écrit Laurent KAVAKURE, "depuis des temps immémoriaux, le Burundi connaît la culture de la violence, de l'arbitraire, de l'impunité et de l'exclusion que consacrait l'ordre des Bashingantse qui étaient les piliers du pouvoir traditionnel et

participaient à toutes ses intrigues (...). L'affirmation de J. GHISLAIN (La féodalité au Burundi, p.59), selon laquelle "le sens de l'impartialité et du désintéressement étaient des notions absolument inconnues" n'est pas dénuée de tout fondement. Ainsi, la raison majeure avancée par le pouvoir colonial belge pour justifier l'introduction de réformes en matière judiciaire était la nécessité d'assurer une justice égale pour tous, ouverte aux pauvres comme aux riches, présentant des garanties suffisantes d'équité (Rapport sur l'administration belge de 1921). Le souci était de contrôler les jugements rendus et de réformer les "mauvaises sentences". En outre, les Bashingantse n'avaient pas la possibilité de s'opposer à l'arbitraire du pouvoir. Leur pouvoir devenait inopérant face au droit régalien et à la "raison d'État" qui ne raisonne pas (Domitien NIZIGIYIMANA, L'institution des Bashingantse, p.278). Les Bashingantse ne disposaient pas de moyens pour s'opposer à certaines injustices commises par les Baganwa (chefs) et le Roi, comme le *kwomora* ou *kwangaza* (la contrainte à l'exil) ou le *kunyaga* (razzia sur les vaches)".³⁹

Mgr Simon NTAMWANA, archevêque de Gitega et ancien président de la Conférence Épiscopale du Burundi, dément aussi la propagande qui veut faire croire que les Burundais vivaient en toute harmonie avant la colonisation. Pour lui, l'affirmation selon laquelle "les Burundi ont très longtemps vécu en paix" paraît pour le moins fautive puisque "des événements tragiques aussi pénétrants que les massacres actuellement en cours au Burundi ont jalonné notre histoire". Et Mgr NTAMWANA d'inviter les Burundais à "remonter jusqu'aux premiers assassinats et massacres de masse pour découvrir la volonté génocidaire des Burundais hutu et tutsi, en passant par des techniques d'exclusion sociale non moins

³⁹ Laurent KAVAKURE, La réhabilitation de l'*Ubumwe bw'Abarundi* : une fautive réponse ? Genève, septembre 2002, p. 1.

efficaces pour éliminer l'autre (école, emploi, économie, cercles d'influence)".⁴⁰

Feu l'Abbé Paul BURIRE ne dit pas le contraire quand il écrit que malgré la cohésion sociale, la société burundaise connaissait "une hiérarchisation des ethnies et des familles (famille royale, Tutsi des grandes familles, autres Tutsi, Hutu et enfin les Twa)" qui "renfermait les germes de l'éclatement actuel" et où ne manquaient pas les provocateurs et les mauvais conseillers (*Ba Gateranya*). Comme cette situation de conflits "n'a pas trouvé de solution heureuse, ni de transformation normale à la mesure de la nouveauté que constituait la civilisation européenne et son apport d'idées et de modes de vivre", elle a fini par éclater. Par ailleurs, il existait dans le Burundi ancien plusieurs sortes de conflits : "conflits sociaux courants (conflits familiaux entre la belle-mère et sa bru et entre les demi-frères par le phénomène de la polygamie), conflits économiques" dans "la volonté de posséder toujours plus, d'être riche en vaches et en propriétés". Les "conflits politiques prenaient racine dans la succession monarchique souvent sanglante. Ils furent aggravés par la colonisation qui favorisa les Ganwa (princes) et les Tutsi et marginalisa les Hutu déjà peu représentés dans le pouvoir monarchique. L'arrivée des réfugiés rwandais en 1959 compliqua encore la situation, car un bon nombre de Tutsi rwandais installés au Burundi ont apporté avec eux une haine profonde des Hutu"⁴¹.

Parlant de l'harmonie sociale au Burundi avant la colonisation, le Père F.M. RODEGEM affirme avec raison que "l'harmonie traditionnelle présupposait la soumission totale des Hutu".⁴²

⁴⁰ Mgr Simon NTAMWANA, *Le Burundi, un autre Rwanda: Pourquoi ? Que faire ?* Conférence organisée par l'ACAT, Fribourg, 05/05/1996.

⁴¹ Paul BURIRE (Abbé), *Possibilités et difficultés de paix et de réconciliation au Burundi*, Thèse de doctorat présentée à Rome en juin 1987, 315 p.

⁴² F.M. RODEGEM, 1975, *Donateur de vie et de bonheur au Burundi*, in *Civilisation et Développement*, vol. VII, 3-4, p. 615.

Une institution dominée par l'ethnie au pouvoir

Selon E. MIHIGO⁴³, "contrairement à ce qui a toujours été affirmé, la dignité et la charge des Bashingantahe n'étaient pas accessibles à tous les sujets capables, à quelque milieu qu'ils appartenissent"⁴⁴. On y entrait, si et seulement si, l'on était assez riche et suffisamment intégré socialement pour mobiliser les quantités de bières nécessaires aux différentes étapes du stage. TROUWBORST écrit à ce sujet : " Tout cela coûte cher et il y a beaucoup de gens qui n'arrivent jamais à rassembler assez de biens pour réussir à franchir tous les stades"⁴⁵. Mais, si ce modèle de compétition aboutit à la construction d'une inégalité sociale par la production et la reproduction d'une position sociale par les groupes locaux, et spécialement par les lignages les plus anciens du terroir, il était aussi et surtout la condition d'efficacité de cette institution. Seuls ceux qui jouissaient d'une influence au niveau local, c'est-à-dire, d'une haute intégration sociale, et d'une capacité de mobilisation et d'organisation avaient la chance d'accéder à l'investiture".

Selon Laurent KAVAKURE déjà cité, "pour accéder à cette fonction, le critère déterminant était la richesse. Les femmes, les Batwa, les pauvres en étaient écartés. La vache étant le symbole de la richesse et du prestige social par excellence, l'institution était monopolisée par les possesseurs de troupeaux de vaches. En termes ethniques, l'Ubushingantahe était principalement l'apanage des Tutsi et de quelques Hutu qui avaient pu accéder à un certain niveau de richesse, notamment par le truchement

⁴³ E. MIHIGO, *L'institution d'Ubushingantahe au Burundi à la lumière de la sociologie des droits de l'homme*, Bruxelles, 30/06/2002, p. 9.

⁴⁴ MAKARAKIZA A., 1959, *Dialectique des Burundi*, Académie Royale des Sciences Coloniales, Bruxelles, p. 39 et MWOROHA E., 1977, *Peuples et rois de l'Afrique des Lacs. Le Burundi et les royaumes voisins au XIX^{ème} siècle*, Dakar/Abidjan, Les Nouvelles Éditions Africaines, p. 170-171.

⁴⁵ LAELY Th., (1992), *op. cit.*, p. 85.

d'alliances avec les Tutsi ou après de longues années de servitude à la cour du roi ou du chef".⁴⁶

Une institution qui rendait souvent la justice à la tête du client

Quoi qu'en disent ceux qui présentent les Bashingantahe comme des juges toujours intègres, il est un fait que cette justice était généralement rendue à la tête du client. Cette réalité transparaissait particulièrement en cas de justice pénale. Ainsi, lorsqu'il y avait un meurtre, la famille du meurtrier se rachetait (*kwicungura*) en payant à la famille de la victime *indihano* (prix du sang) qui consistait en vaches dont le nombre variait selon les exigences de la famille éprouvée et son rang social. Selon une étude d'Angelo BARAMPAMA, le verdict variait suivant que l'auteur du meurtre ou la victime était Hutu ou Tutsi. Quand un meurtre était commis sur un membre d'une famille, la pratique consistait souvent à venger la victime en assassinant un membre de la famille du meurtrier. Pour marquer son désir d'échapper à la vengeance, la famille du meurtrier pouvait aussi demander au chef de servir d'intermédiaire pour réparer le crime en payant des vaches. Quand un Hutu tuait un Tutsi, il devait payer 14 vaches. Quand un Tutsi tuait un Hutu, il ne payait que 7 vaches. Mathématiquement donc, la vie d'un Tutsi valait deux fois la vie d'un Hutu. Si le crime était commis par un Ganwa sur un autre Ganwa, la réparation se faisait par la guerre entre les deux familles jusqu'à la victoire du plus fort⁴⁷.

Regards critiques sur le Projet de ressusciter les Bashingantahe aujourd'hui

Pour la Commission Constitutionnelle – dont les membres influents étaient membres du parti unique Union pour le Progrès National

⁴⁶ Laurent KAVAKURE, article cité, p. 1

⁴⁷ Angelo BARAMPAMA, Le problème ethnique dans une société africaine en mutation : le cas du Burundi, Mémoire de Licence présenté à l'Université de Fribourg/Suisse, 1978, 201 p.

(UPRONA) au pouvoir de 1965 à 1992 et de ce fait contre le multipartisme⁴⁸ - l'entrée du Burundi dans le multipartisme ne pouvait se faire sur base de la multiplication des partis politiques mais sur le retour à l'institution des Bashingantahe. Selon elle : "l'omniprésence des partis politiques peut être un danger réel pour l'entente quotidienne des gens sur les collines. En introduisant l'esprit partisan qui est contraire à la convivialité coutumière, il y a risque que le voisin qui appartient à un parti concurrent soit perçu et traité comme un ennemi au lieu de le considérer comme un simple adversaire politique avec lequel il faut mener une compétition loyale. L'omniprésence des partis risque de compromettre un certain nombre de valeurs que devrait fonder la démocratie, notamment la paix sociale et l'unité nationale. (...) Dans la mesure où elle risque d'entretenir une agitation sur les collines, l'omniprésence des partis peut exercer un rôle de diversion sur la population en la détournant de ses véritables problèmes que sont les besoins socio-économiques... (...). Les réalités sociales et la tradition du Burundi nous commandent de choisir à la fois un système de représentation inspiré de l'âme et de la culture burundaises et compatible avec l'exigence d'institutions modernes. C'est pourquoi la Commission constitutionnelle propose que la démocratisation à la base se fonde sur l'institution d'Ubushingantahe qui, pendant des siècles, a servi de socle à la paix sociale, à la justice, à l'entente et à la convivialité des Burundais sur nos collines. Investis par les habitants des collines, les Bashingantahe symbolisent pour les Burundais le sens élevé de l'honneur et de la responsabilité, le culte de la justice et de la vérité. Même si cette institution a été quelque peu altérée par le temps, elle garde une signification profonde pour les Burundais tant du milieu rural que du centre urbain. Le moment est venu de lui faire retrouver sa

⁴⁸ On se souvient de la déclaration fracassante du président de l'UPRONA, Nicolas MAYUGI, selon laquelle "La démocratie dans le multipartisme est l'errance de la démocratie".

place dans notre organisation socio-politique".⁴⁹

Une institution effritée au cours des temps

N'en déplaise aux chantres de l'Ubushingantahe, cette institution, qui était loin de "servir de socle à la paix sociale et à la justice", a en plus subi des mutations très profondes qui l'ont fort ébranlée. Pour l'Abbé Protais NKURIKIYE, aujourd'hui, l'institution d'Ubushingantahe a été complètement vidée de sa substance. Elle a été dévoyée depuis les années de l'indépendance car depuis lors le 'Mushingantahe' se confond avec 'l'intellectuel'. C'est un homme d'affaires avec beaucoup d'argent, dont "l'autorité-domination se fonde sur les principes d'une idéologie importée" et qui traite "tout opposant à son idéologie, ou dans certains cas celui qui ne partage pas son ethnie," comme un ennemi à éliminer. "Il soutient l'impunité, vit séparé de son peuple" et n'est plus élu par la collectivité. Il vit selon la philosophie de '*ntirumveko*' (que je n'ai affaire avec personne) (...), tombe facilement dans la culture du mensonge. Il est facilement corrompible avec de l'argent. Le 'paraître' prend le dessus. C'est un 'savant' qui manipule et exploite les esprits faibles. Pour lui comptent le prestige et l'argent"⁵⁰.

Pour Juvénal NGORWANUBUSA, de nos jours, on voit "peu à peu se confondre les attributs de prestige et de sagesse, un jeune militaire pouvant se prévaloir Mushingantahe par la simple possession d'une arme (*ukwatirwa n'inkoho*) ou un jeune lauréat de l'enseignement secondaire se déclarant notable sous prétexte qu'il a décroché un diplôme (*ukwatirwa n'amashure*), tout

⁴⁹ République du Burundi, Commission Constitutionnelle, Rapport sur la démocratisation des institutions et la vie politique au Burundi, Bujumbura, août 1991, p. 120.

⁵⁰ Abbé Protais NKURIKIYE, L'Église du Burundi interpellée : les communautés chrétiennes de base comme champ d'action pour une pastorale de libération, Mémoire de licence, Bruges, 1995-1996, 54 p.

cela avec la couverture de véritables Bashingantahe qui mesuraient le parti qu'ils pouvaient ainsi tirer d'une investiture à peu de frais de leurs fils."⁵¹

Une volonté de vouloir récupérer le pouvoir perdu

L'Abbé Salvator NTIBANDETSE s'étonne que le 'Centre de Recherches pour l'Inculturation et le Développement' (CRID), créé en 1990 par la Conférence Épiscopale des Évêques Catholiques du Burundi (CECAB) sous l'impulsion de l'abbé Adrien NTABONA, fasse du retour à l'institution des Bashingantahe la solution adéquate et magique pour la résolution du conflit burundais, alors que cette institution a été politisée et a perdu sa vraie valeur. Il estime qu'il peut s'agir là d'un "fétichisme culturel" peu critique, plus soucieux de valoriser une identité exclusive originaire que de prôner une culture universelle des droits humains, qui esquivent les questions de la domination et de la violence dans l'histoire passée et présente, et occulte les questions posées par la situation anthropologique et sociale actuelle"⁵².

De manière plus explicite, E. MIHIGO, déjà cité, voit dans la démarche des partisans du retour à l'institution d'Ubushingantahe, après l'entrée du Burundi dans le multipartisme, une volonté occultée de "exproprier, une fois de plus et de façon insidieuse, le peuple burundais de son autonomie collective, celle qui est affirmée dans trois instruments internationaux"⁵³ en vertu desquels les institutions et les normes, qui sont destinées à régir les collectivités

⁵¹ Juvénal NGORWANUBUSA, L'institution des Bashingantahe, p. 279, cité par Laurent KAVAKURE.

⁵² Abbé Salvator NTIBANDETSE, La place du développement dans la revue 'Au Coeur de l'Afrique' du Burundi, Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme d'études complémentaires de 2^{ème} cycle en théologie à l'Institut catholique de Louvain, année académique 1997-1998, 117 p.

⁵³ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, La Charte des Nations Unies et les Pactes Internationaux relatifs aux Droits de l'Homme.

politiques, à quelque niveau que ce soit, doivent trouver leur source, directement ou indirectement, dans la volonté des membres de ces collectivités."⁵⁴

L'approche de cet auteur ne semble pas dénuée de tout fondement au regard de certains faits relatifs à la mise en place des Bashingantahe d'aujourd'hui que nous allons découvrir au point VII.

Une institution inadaptée aux réalités actuelles

Même si l'intention de remettre sur pied l'institution d'*Ubushingantahe* avait été dépouillée de tout soupçon, celle-ci n'est plus adaptée à la situation actuelle. C'était la conviction de l'ancien évêque du Diocèse de Bururi, Mgr Bernard BUDUDIRA qui a affirmé en janvier 1995 : "on a beaucoup écrit sur la palabre africaine, et en ce qui concerne le Burundi, sur le statut social et le rôle des Bashingantahe (...). Certes, dans un milieu social peu diversifié comme celui du Burundi précolonial, la pratique du dialogue et de la concertation était plus facile. Il n'est plus évident que les méthodes anciennes puissent servir dans le contexte actuel. La société burundaise a beaucoup changé en s'ouvrant à un plus grand pluralisme (politique, économique, culturel et religieux)."⁵⁵.

Éclairage par certains faits sur la mise en place des Bashingantahe d'aujourd'hui

De la probité au diplôme et à l'élitisme

Comme on l'a vu plus haut, Zénom NICAYENZI, président de la Commission 'Relations Institutionnelles du Conseil National des Bashingantahe (CNB), introduit dans les critères d'un Mushingantahe actuel la notion de compétence intellectuelle faisant ainsi référence aux diplômes, aux résultats

économiques ou autres dans les mains des personnes formées à l'européenne. Cette approche risque de faire passer au second plan la probité des candidats et réduire l'*Ubushingantahe* à l'élitisme. On l'a vu notamment quand l'ancien Président Pierre BUYOYA avait "nommé" *Abashingantahe* quelques intellectuels pour qu'ils soutiennent son retour au pouvoir par un coup d'État et sa politique, nominations faites – avons-nous dit - sur des critères pour le moins clairs.

On retiendra que la liste de ces heureux *nommés*⁵⁶ comprenait notamment un ancien Premier ministre qui a initié la mise sur pied d'une milice gouvernementale baptisée "gardiens de la paix" qui s'est rendu tristement célèbre dans les violations des droits de l'homme ; le président de l'association AC-Génocide Cirimoso pour qui seuls les Tutsi ont été victimes d'un génocide ; un lieutenant-colonel qui aurait commis bien des crimes contre l'humanité ; un prêtre dominicain qui s'est toujours opposé aux négociations du gouvernement avec les mouvements armés qu'il a toujours taxés de vulgaires génocidaires qu'il fallait écraser.

Heureusement, certaines personnes "nommées" *Abashingantahe* par le Major Pierre BUYOYA ont eu le courage de refuser de participer à cette mascarade.

Une lecture partielle et partisane de l'histoire du Burundi

Le Centre de Recherches pour l'Inculturation et le Développement (CRID) a publié un numéro spécial sur l'autopsie de la crise burundaise⁵⁷. Les auteurs de ce numéro ont prôné tous le retour à l'*ubushingantahe* pour résoudre le conflit burundais. Dans la recension qu'il a faite de ce numéro, Pie

⁵⁴ E. MIHIGO, article cité, p. 12.

⁵⁵ Mgr Bernard BUDUDIRA, La dimension morale de la crise burundaise, in Au cœur de l'Afrique, N° 1, Bujumbura, janvier 1995, p. 99-110.

⁵⁶ IRIN : Les membres du Conseil des Bashingantahe, Nairobi, 07/04/1997, 1 p.

⁵⁷ CRID, Burundi : Autopsie de la crise, Au Cœur de l'Afrique, n° spécial, Bujumbura, juillet-décembre 1994.

NTAVYOHANYUMA⁵⁸ a montré que le CRID fait une lecture partielle et partisane de l'histoire du Burundi. Ces auteurs reprennent en effet la thèse qu'avant la colonisation, les Burundais vivaient dans une parfaite harmonie et que tout le mal burundais vient des colonisateurs et des missionnaires. Ils affirment aussi que la population paysanne burundaise était contre le multipartisme. Les deux affirmations sont évidemment complètement fausses.

Une justification du crime

Selon la même recension de Pie NTAVYOHANYUMA, les auteurs précités condamnent du bout des lèvres le coup d'État sanglant du 21 octobre 1993 car beaucoup d'articles de ce numéro le justifient "comme si les mobiles non avoués du putsch devenaient cette fois avouables". Ces articles affirment également que pendant les 100 jours du pouvoir du Président NDADAYE, on a "assisté à la consolidation de l'ethnocratie en lieu et place de la démocratie" et que "le pouvoir n'était plus fondé sur le consensus national mais sur le consensus tribal". Ces articles justifient aussi le refus de l'alternance politique en laissant entendre que les Burundais avaient mal voté en juin 1993 parce qu'ils avaient porté au pouvoir un Président Hutu, Melchior NDADAYE, au lieu du candidat Tutsi Pierre BUYOYA, manifestement candidat des auteurs du dit numéro. Pour ceux qui ne le savent pas, les auteurs de ces articles reprennent la propagande de certains écrits nauséabonds contre le Président Melchior NDADAYE, le Président Sylvestre NTIBANTUNGANYA et le parti Sahwanya-Frodebu qui venaient de gagner les élections de juin 1993 et Mgr Simon NTAMWANA (Hutu)⁵⁹. Dans le

⁵⁸ Pie NTAVYOHANYUMA, Recension du numéro spécial de la revue 'Au coeur de l'Afrique' intitulé "Burundi: Autopsie de la crise", de juillet-décembre 1994, in Dialogue n° 184, juillet-août 1995, p. 125-132.

⁵⁹ Lire notamment : Le Front des Patriotes, Message du Front des Patriotes : coup de force du FRODEBU et naufrage de la démocratie au Burundi, Bujumbura, 07/06/1993, 2 p. ; Anonyme,

cas des attaques contre Mgr Simon NTAMWANA, les évêques du Burundi ont affirmé que ces écrits venaient de prêtres ou des personnes très proches des hommes de l'Église catholique. Dans son livre⁶⁰, Mgr Simon NTAMWANA confirmera très sobrement qu'"une minorité d'outsiders ont toujours résisté à son profil de pasteur pour la seule raison qu'il était Hutu".

Des Bashingantahe nommés et pas élus et sur des critères plus que douteux

Nous avons déjà signalé la nomination au poste de Bashingantahe par l'ancien Président Pierre BUYOYA sur des critères plus que douteux, des personnes appelées à soutenir son deuxième coup d'État. L'actuel Conseil National des Bashingantahe (CNB) semble marcher dans les traces de l'ex-Président Pierre BUYOYA. En voici quelques cas.

Dans une dépêche datée d'août 2002⁶¹, l'agence de presse Net Press rapporte que 51 personnes "choisies" par le Conseil National des Bashingantahe (CNB) pour être investies Bashingantahe sont majoritairement des anciens politiciens dont un certain nombre n'ont pas, dans l'opinion publique, les mains propres. Interpellé à ce sujet, l'abbé Adrien NTABONA, président du CNB, a reconnu que quelques candidats n'avaient pas bonne presse dans certains milieux, mais s'est dédouané en affirmant que les considérations politiques n'avaient pas été

Tu es une pauteur (adressée au Président Melchior NDADAYE), Gitega, 14/09/1993, 1 p. ; Anonyme, Lettre ouverte à Monsieur Sylvestre NTIBANTUNGANYA, novembre 1993, 2 p. ; Tous les chrétiens du Diocèse de Bujumbura, Tu es un envoyé de Satan, Bujumbura, non daté mais écrit en 1993 ; Les chrétiens de Kamenge, Cibitoke et Kinama, À Mgr NTAMWANA Simon, Evêque de Bujumbura et grand leader des tribalistes du Burundi, Bujumbura (non datée mais écrit dans les années 1993).

⁶⁰ Simon NTAMWANA (Mgr), Soyons les serviteurs de la vie, Le Roseau Vert, Bruxelles, 30/10/2005, 257 p.

⁶¹ Net Press, D'anciens dignitaires prochainement investis Bashingantahe dans la capitale", Bujumbura, 22/08/2002, 1 p.

prises en compte, ce qui est en contradiction avec les faits relevés par le parti FRODEBU (voir plus bas).

Dans une déclaration de septembre 2002, le parti Sahwanya-FRODEBU⁶² écrit notamment : "aujourd'hui, les choses se déroulent autrement. Il y a des individus qui s'octroient le droit d'aller à la chasse des vestiges de Bashingantahe quand ils ne se donnent pas tout simplement le droit de les désigner sans aucune règle de jeu. "L'Ordre des Bashingantahe" dans le Burundi d'aujourd'hui comme dans celui d'hier doit d'abord et avant tout, s'épanouir au niveau du terroir (*ku mugina*). Un mouvement inverse comme cela prévaut aujourd'hui cache d'autres ambitions. L'Ordre des Bashingantahe a pour mission essentielle de garantir la cohésion sociale. Or, nous constatons une démarche exclusionniste dans les activités en cours de réhabilitation de cet Ordre. Des informations qui nous parviennent de plusieurs coins du pays nous renseignent que des cadres et militants du Parti Sahwanya-FRODEBU, ainsi que ceux de sa famille politique, sont souvent écartés de ces activités".

Des Bashingantahe investis à la sauvette

Le 1^{er} septembre 2002, l'agence d'information Net Press rapportait la dénonciation de citoyens de Bujumbura de l'investiture à la sauvette de nouveaux Bashingantahe⁶³. Selon cette agence, "vingt quatre citoyens de la Mairie de Bujumbura viennent d'adresser une correspondance au président du Comité de parrainage d'investiture des Bashingantahe à Bujumbura, l'abbé Adrien NTABONA, pour dénoncer vivement la façon dont l'investiture de ce 31 août 2002 a été organisée surtout en

⁶² Jean de Dieu MUTABAZI : Déclaration du parti Sahwanya-Frodebu sur les activités en cours relatives à la réhabilitation de l'ordre des Bashingantahe, Bujumbura, 12/09/2002, 3 p.

⁶³ Net Press, Des citoyens de la Mairie de Bujumbura dénoncent la façon dont l'investiture de ce 31 août 2002 a été organisée, Bujumbura, 01/09/2002, 1 p.

Mairie de Bujumbura. Ces derniers ont indiqué que les personnes à investir n'ont jamais été portées à la connaissance du public, même pas au niveau de la Cellule, sans parler de la Zone, ce qui est contraire à l'usage et à l'esprit traditionnel de l'institution d'Ubushingantahe. Ils condamnent également la précipitation à investir des gens en masse, qui, de surcroît, n'ont jamais été mis en observation. Ces citoyens estiment en conséquence qu'aux yeux de la population d'origine, cette investiture est considérée comme une malfaçon pour cette institution."

Des Bashingantahe accusés de corruption

Selon une dépêche de la Ligue ITEKA⁶⁴, "certains Bashingantahe sont contestés dans certaines localités du pays. Tel est le cas de certains Bashingantahe de la Colline Musongati sous colline Kinyami en commune Kiganda dans la Province Muramvya. En effet, 50 personnes qui résident sur cette sous colline viennent d'adresser une correspondance au responsable des Bashingantahe dans la commune. Cette correspondance montre le mécontentement de ces derniers à l'endroit de 2 Bashingantahe considérés comme responsables au niveau de leur colline. Ces personnes accusent les 2 Bashingantahe de vendre l'*Intahe* en contre partie de pots-de-vin alors que ce corps de Bashingantahe devrait être modèle dans leur société. Le même phénomène s'observe à Gatara dans la Province de Kayanza (Nord du pays) où les Bashingantahe exigent de l'argent avant de trancher les palabres. La population s'insurge contre ce comportement indigne qu'adoptent ces soi-disant hommes intègres de la société."

A notre connaissance, ces coupables n'ont jamais été désavoués et encore moins rayés de cette institution.

⁶⁴ Ligue Iteka : Certains Bashingantahe investis contestés par la population dans certaines localités, Bujumbura, 15/11/2003, 1 p.

Conclusion : éviter les amalgames et les récupérations

De l'aveu même du Vice-président du Conseil National des Bashingantahe (CNB), Zénom MANIRAKIZA, l'institution d'*Ubushingantahe* n'est pas armée pour régler le conflit actuel burundais dans ce qu'il a de plus tragique. Zénom écrit à juste titre : "Malheureusement, le génocide et d'autres crimes contre l'humanité comportent une charge émotionnelle et affective que les Bashingantahe ne peuvent pas réguler, étant donné que la plupart d'entre eux sont également victimes de ces vices. C'est pour cette raison que d'autres compétences doivent intervenir pour régler le conflit sur base d'une objectivité et d'une neutralité sans faille." (Angelo BARAMPAMA, Le problème ethnique dans une société africaine en mutation : le cas du Burundi,

Université de Fribourg/Suisse, 1978, 201 p.).

Avec Zénom MANIRAKIZA, nous pensons qu'il faut "protéger le terme '*Umushingantahe*' de l'utilisation abusive qui a déjà corrodé sa sémantique" comme constaté plus haut. Nous sommes convaincu que le respect à la lettre des instruments que se donne un État de droit et la reconnaissance des droits de chaque citoyen indépendamment de son ethnie, de sa région, de sa religion et de son statut social fera régner davantage la paix au Burundi que la recherche de ressusciter une institution qui était loin d'être parfaite. Plutôt que de chercher à ressusciter cette institution qui était loin d'être parfaite, il faudra innover et chercher des alternatives à même de sortir le pays des impasses actuelles dans lesquelles il est plongé.

Joseph NTAMAHUNGIRO

Bibliographie

- "Des Bashingantahe pour la Paix", in Ondes du Lac N° 62, Bujumbura, mars 2000, 3 p.
- "Le Conseil des Bashingantahe fait un clin d'œil aux futurs dirigeants du pays", Umuco.com, Bujumbura, 29/4/ 2003, 2 p.
- AGINFO, Le chef des Bashingantahe diverge avec les deux premières dames du pays sur le pardon, Bujumbura, 15/02/2003, 1 p.
- AGINFO, Les femmes seront désormais investies dans le rôle d'*Ubushingantahe*, Bujumbura, 14/06/2003, 1 p.
- BIDUDA Pascaline et Pierre-Claver SEBEREGE, La revalorisation de l'institution d'*Ubushingantahe* : La contribution de l'Afrique/Burundi, Bujumbura, 02/08/2000, 5 p.
- BUDUDIRA Bernard (Mgr), La dimension morale de la crise burundaise, in Au cœur de l'Afrique, N° 1, Bujumbura, janvier 1995, p. 99-110
- IRIN, Les membres du Conseil des Bashingantahe, Nairobi, 7/4/1997, 1 p.
- KAVAKURE Laurent, La réhabilitation de l'*Ubushingantahe* : une fausse réponse, Genève, octobre 2002, 2 p.
- Le Renouveau du Burundi, La société civile lance un processus d'identification des Bashingantahe traditionnellement investis, Bujumbura, 28/09/1999, 3 p.
- Ligue Iteka, Certains Bashingantahe investis contestés par la population dans certaines localités, Bujumbura, 15/11/ 2003, 1 p.
- MANIRAKIZA Zénom, Modes traditionnelles de règlement des conflits: l'institution d'*Ubushingantahe*, Bujumbura, juillet 2002, 15 p.
- MIHIGO E., L'institution d'*Ubushingantahe* au Burundi à la lumière de la sociologie des droits de l'homme, Bruxelles, 30/06/2002, 15 p.
- MUTABAZI Jean de Dieu, Déclaration du parti Sahwanya-Frodebu sur les activités en cours relatives à la réhabilitation de l'ordre des Bashingantahe, Bujumbura, 12/09/2002, 3 p.
- Net Press, D'anciens dignitaires prochainement investis Bashingantahe dans la capitale, Bujumbura, 29/08/2002, 1 p.
- Net Press, Derrière la réhabilitation de l'institution d'*Ubushingantahe* initiée par le CRID se cache une manipulation politique, estime le parti Frodebu, Bujumbura, 12/09/2002, 1 p.
- Net Press, Des citoyens de la Mairie de Bujumbura dénoncent la façon dont l'investiture de ce 31 août 2002 a été organisée, Bujumbura, 01/09/ 2002 ,1 p.

- NICAYENZI Zénon, Adaptation et réhabilitation de l'institution des Bashingantahe, Bujumbura, juillet 2002, 11 p.
- NKURIKIYE Protais (Abbé), L'Église du Burundi interpellée : les communautés chrétiennes de base comme champ d'action pour une pastorale de libération, Mémoire de fin d'études, Bruges 1995-1996, 54 p.
- NTABONA Adrien (Abbé), Heurs et malheurs de l'héritage culturel du Rwanda et du Burundi en matière de préservation de la paix, Bujumbura, 22/07/1998, 21 p.
- NTABONA Adrien (Abbé), Institution des Bashingantahe à l'heure du pluralisme politique africain, Bujumbura, 22/07/1998, 11 p.
- NTABONA Adrien (Abbé), Déclaration du Conseil National des Bashingantahe, Bujumbura, 21/03/2003, 3 p.
- NTABONA Adrien (Abbé), *Ijambo rishikirijwe n'Inama nkuru y'Abashingantahe ku vyerekeye ukunagura intahe mu Burundi* (Message du Conseil National des Bashingantahe sur la relance de cette institution au Burundi), Bujumbura, 26/10/2002, 2 p.
- NTABONA Adrien (Abbé), *Ingingo ngenderwako z'urwego rw'abashingantahe (Principes moteurs de l'Association des Bashingantahe)*, Gitega, 05/04/2002, 16 p.
- NTABONA Adrien (Abbé), L'itinéraire de la Sagesse. Les Bashingantahe hier, aujourd'hui et demain au Burundi, Bujumbura, 30/08/1999, 303 p.
- NTABONA Adrien (Abbé), Propositions de pistes pour la sortie de la jungle du totalitarisme ethnocentriste, Bujumbura, 22/07/1998, 19 p.
- NTABONA Adrien (Abbé) et autres, L'institution des Bashingantahe au Burundi. Étude pluridisciplinaire, Bujumbura, 31/10/1999, 283 p.
- NTABONA Adrien (Abbé), Les Bashingantahe dans la région traditionnelle du Buyogoma. Résumé des résultats de l'enquête menée dans les communes de Butanganzwa, Bweru, Butezi et Ruyigi, Bujumbura, 01/03/1999, 19 p.
- NTAVYOHANYUMA Pie, Recension du numéro spécial de la revue 'Au coeur de l'Afrique' intitulé "Burundi : Autopsie de la crise", de juillet-décembre 1994, in Dialogue n° 184, juillet-août 1995, p. 125-132.
- NTIBANDETSE Salvator (Abbé), La place du développement dans la revue 'Au Cœur de l'Afrique' du Burundi, mémoire, Institut Catholique de Louvain, année académique 1997-1998, 117 p.
- RURAGARAGAZA Simon (Abbé), L'impact de la présence coloniale et missionnaire sur le vocable et la réalité de l'institution dite *Ubushingantahe*, Bujumbura, 27/12/2000, 9 p.

L'extrémisme humanitaire un nouveau droit des peuples à définir ?

Comment et pourquoi une organisation dont on lit sur le site "Il faut sauver les enfants du Darfour pendant qu'il est encore temps. Dans quelques mois, ils seront morts !" est tristement devenue célèbre depuis quelques semaines ? Ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler *Affaire Arche de Zoé* pouvait être moins interpellant s'il était question d'un groupe de brigands occidentaux démantelé au Tchad. Dans pareilles situations on se dit : bien fait pour eux, ils ne récoltent que ce qu'ils ont semé. Dans le registre humanitaire, la morale et l'éthique s'infiltrèrent dans l'aventure et passionnent les débats. L'humanitaire a-t-il le droit de passer outre les lois nationales et internationales parce que sa mission est

noble et inconsciemment située du côté du bien dans une approche manichéenne des choses ? *L'Arche de Zoé*, au-delà de son naufrage, met-elle en perspective un possible *extrémisme humanitaire* traduisant, non seulement *une libido humanitaire*⁶⁵, mais aussi un potentiel principe régulateur des conflits en situations extrêmes comme l'est le droit d'ingérence ? Quel est le principe directeur de cet Homme capable de se passionner tant pour l'humanitaire que pour la guerre ?

⁶⁵ Il manque au langage populaire une désignation équivalente au mot "faim" ; la science emploie à cet effet le terme "libido". Voir FREUD S., 1942, Trois essais sur la théorie sexuelle, Paris, éditions Gallimard, p.37.

Les lignes qui suivent essaient de trouver des éléments de réponses à ces questions.

Des entorses aux lois nationales et internationales : une panoplie de questions révélatrices de l'extrémisme de l'opération *Children Rescue*

Chaque famille d'accueil aurait en moyenne payé 1.500 € pour accueillir un enfant. Y'avait-il alors une marchandisation d'enfants qu'on disait vouloir sauver de la mort ? Y'a-t-il eu manipulation ou instrumentalisation de l'humanitaire et du conflit du Darfour pour des fins inavouées ? Une opération humanitaire qui, pour arriver à ses fins, trompe les parents en leur promettant de scolariser leurs enfants dans une école créée localement où ils apprendront l'Anglais, le Français et la langue locale en taisant par ailleurs le fait qu'ils seront amenés en France, est-elle crédible et indemne de tout soupçon ?

Un pays africain, même en guerre et pauvre, est-il un no man's land où, sous couvert de l'humanitaire, on peut aller chercher dans un avion plus de 100 enfants non orphelins sans l'autorisation du pays souverain ? Pourquoi une action humanitaire qui ne se reproche rien utilise de faux bandages badigeonnés de mercurochrome aux enfants non blessés ? Adopte-t-on des enfants pour leur faire du bien ou pour les faire entrer dans sa famille ? Adopter signifie-t-il trouver des familles pour des enfants identifiés comme en ayant besoin ou alors, comme le conçoit *l'Arche de Zoé*, localiser un stock potentiel d'enfants dont on ne sait rien si ce n'est qu'ils seraient en difficulté, et aller le mobiliser pour satisfaire une demande solvable ? Ne faut-il pas, pour accueillir des enfants, une enquête sociale et psychologique préalable sur les familles d'accueil ? Quelle devait être, le cas échéant, la durée de cet éventuel accueil ?

Il semble par ailleurs normal de penser que le gouvernement français, sans le vouloir, aurait donné un aval implicite en condamnant et en se désolidarisant du projet sans pour autant l'interdire en le

rendant public et en avertissant directement les autorités tchadiennes et soudanaises des intentions de *l'Arche de Zoé*. Tout s'est passé comme si la France avait dit : Allez-y mais à vos risques et périls. D'où l'hypothèse plausible que si l'opération avait été un succès, les médias internationaux auraient tu toutes les entorses aux lois pour l'apologie de *l'Arche de Zoé* érigée en modèle humanitaire à suivre pour sauver des enfants de la barbarie.

Il semble de bon droit et légitime de se poser de telles questions même si, quand la situation l'exige, *l'extrémisme humanitaire*, mis en perspective par *l'Arche de Zoé*, semble une pratique porteuse d'un droit de l'homme à développer par l'ONU. Si, réellement, des enfants et mêmes des adultes neutres et innocents sont pris au piège des tirs croisés des chefs de guerre, l'exercice d'un tel droit exigerait la formation d'un corps d'élite (pilotes, médecins, infirmiers, psychologues...) capable de mener des opérations de sauvetage non dans la clandestinité et l'illégalité, mais lorsque que le besoin est identifié par le Conseil de Sécurité. Ce serait une forme de *droit d'ingérence* adapté aux situations d'extrême barbarie mettant en danger les générations futures. Ce corps d'élite pourrait, pour des besoins de flexibilité, travailler avec des organisations humanitaires civiles déjà sur le terrain.

La libido humanitaire : signes avant coureurs d'un syndrome ?

Même incarcérés, les membres de *l'Arche de Zoé*, malgré toutes les analyses et les témoignages montrant le caractère illégal et condamnable de leur acte, malgré la condamnation de leur pays d'origine et les plaintes déposées contre eux par certaines familles d'accueil, continuaient d'affirmer le bien-fondé de leur opération. Jacques WILMART, pilote belge de 76 ans arrêté le 28 octobre à N'Djamena et libéré le 10 novembre 2007 après un malaise dû à la fatigue et au stress, déclare : "je ne laisserai jamais qu'on traîne les membres de *l'Arche de*

Zoé dans la boue. Ils sont innocents et je ferai tout mon possible pour qu'ils soient libérés". Il déplore l'épreuve infligée aux enfants mais dit avoir suivi sa conscience. D'où une question : comment expliquer la conviction d'innocence et l'entêtement de ces hommes et femmes qui clament haut et fort la noblesse d'une opération que leurs propres pays d'origine et d'autres organisations humanitaires, Médecin Sans Frontières, la Croix Rouge et le HCR en l'occurrence, classent hors la loi ?

Dans de telles conditions, il semble indiqué, lorsque des hommes refusent de voir et de se plier à l'évidence, de chercher les explications de leur comportement du côté de l'esprit, du symbolique, de l'idéal rêvé ou tout simplement *de la libido humanitaire*. C'est-à-dire de ce désir morbide, insatiable et fanatique d'aider même là où ce n'est pas indiqué en fabriquant si besoin de fausses preuves de l'urgence humanitaire (faux bandages sur les enfants par exemple). Concernant les membres de *l'Arche de Zoé*, je choisis de parler d'une dépendance psychique inconsciente issue de cette *libido humanitaire* caractérisée par un ensemble de traits comportementaux. Je l'appelle *le syndrome de zoé*. Il traduit l'humanitaire zélé dont la conviction et la foi condescendantes du bien-fondé de son action vont à l'encontre des règles internationales et nationales en la matière pour jouer les sauveurs et aider les hommes malgré eux.

Il en résulte une myopie qui consiste à voir et à fabriquer des victimes où il n'y en a pas afin de satisfaire tant un besoin caché et chronique de civilisateur du monde, qu'un humanitaire cathartique pour ses auteurs. D'où un sentiment inconscient d'auto-culpabilité de ceux qui vivent ce syndrome par rapport à la misère du monde et à l'attentisme de la communauté internationale.

Cette auto-culpabilité entraîne ensuite un conséquentialisme politique et d'action conduisant à l'illégalité et à *un extrémisme humanitaire* obéissant à des

ressorts idéologiques fanatiques de même nature que ceux motivant des actes terroristes. La seule différence entre *l'humanitaire kamikaze* et les kamikazes terroristes, c'est que *l'extrémisme humanitaire* est prêt à tout braver pour sauver des vies et conduire au paradis terrestre (pays sans guerre, soins de santé, écoles, bonne nutrition...) là où les terroristes sont prêts à tuer tout le monde, y compris eux-mêmes, pour un paradis imaginaire et extra-terrestre.

La symbolique biblique de *l'Arche de Noé* qui apparaît en filigrane du nom de l'association entérine ce symbolisme religieux. Les terres invivables où règne la mort car inondées sont ici le Tchad et le Darfour au Soudan. Les élus de Dieu pour sauver les espèces sont les membres de *l'Arche de Zoé*. Les espèces à sauver sont la centaine d'enfants détournés. La terre promise, c'est la France par opposition à l'enfer, le Darfour. C'est aussi cet ensemble de signes caractérisant un certain Occident et certains Occidentaux s'auto-culpabilisant, sauveurs et civilisateurs dans l'âme à l'égard des peuples et les pays dits pauvres ou en guerre, que j'appelle *le syndrome de Zoé*.

Il vient dès lors à l'esprit de se demander si quelque part, de façon inconsciente, *l'axe du bien et du mal* des néo conservateurs américains, n'est pas enfoui dans l'arrière fond explicatif de toute action humanitaire et de toute action terroriste. La seule différence ici, c'est que *l'extrémisme humanitaire*, s'il est justifié et opérationnel, serait du côté de la vie et pourrait rendre le monde plus humain alors que l'extrémisme religieux est du côté de la mort et de la destruction tous azimuts. Cet Homme qui, à l'heure de la mondialisation, a non seulement d'énormes moyens techniques, financiers, matériels et médicaux pour sauver des vies, mais aussi pour en éliminer, serait-il alors *l'Homme-Dieu* dont parle Luc FERRY (FERRY L., 2007, *L'Homme-Dieu* ou le sens de la vie, Grasset, Paris) lorsqu'il fait le double constat *d'une humanisation du divin* et *d'une divination de l'humain* ? Tout compte fait, la libido

et l'extrémisme humanitaires sont à exploiter pour construire un nouveau droit des peuples en situations destructrices

extrêmes. Que l'objectif de tous les extrémismes soit donc la préservation de la vie.

Thierry AMOUGOU
Doctorant à l'IED, UCL, Amougou74@hotmail.com



THÈSES DE DOCTORAT DÉFENDUES PAR DES AFRICAINS OU CONCERNANT L'AFRIQUE (LXIV)

FACULTÉS UNIVERSITAIRES NOTRE-DAME DE LA PAIX (VIII)⁶⁶

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET DE GESTION

DAGNELIE Olivier (Belgique) : "Social capital, informal groups and cooperation." 22/02/2007. Promoteur : Professeur Jean-Marie BALAND

LEMAY-BOUCHER Philippe (Canada) : "Essays on informal saving and insurance groups in Benin." 28/08/2007. Promoteur : Professeur Jean-Marie BALAND

FACULTÉ DES SCIENCES

ALHOU Bassirou (Niger) : "Impact des rejets de la ville de Niamey sur la qualité des eaux du fleuve Niger." 22/02/2007. Promoteur : Professeur Jean-Claude MICHA

CHENTOUF Mouad (Maroc) : "Physiologie de la reproduction et productivité de la chèvre du nord du Maroc." 25/06/2007. Promoteur : Professeur Jean-Loup BISTER

EL BAHLOUL Yasmina (Maroc) : "Détermination de la distribution des principales espèces sauvages du genre Beta au Maroc. Caractérisation morphologique et analyse moléculaire de leur diversité génétique." 03/09/2007. Promoteur : Professeur Pierre VAN CUTSEM

NYINAWAMWIZA Laetitia (Rwanda) : "Valorisation de sous-produits agro-industriels dans l'élevage du poisson-chat africain Clarias gariepinus au Rwanda : influence sur les performances de croissance et de reproduction." 04/09/2007. Promoteur : Professeur Patrick KESTEMONT

TSHIMANGA ILUNGA (RD Congo) : "On a class of limited memory preconditioners for large-scale nonlinear least-squares problems (with application to variational ocean data assimilation)." 28/06/2007. Promoteur : Professeur Annick SARTENAER



A TRAVERS LIVRES ET REVUES

1) Sylvain KALAMBA NSAPO, *Monothéisme*. Menaibuc, 2007.

Voici un opuscule de Sylvain KALAMBA NSAPO que nous saluons avec d'autant plus de chaleur que nous nous étions montré critique à l'égard du contenu du précédent, ce qui prouve bien qu'il s'agissait d'un désaccord idéologique qui n'avait pas à affecter et qui n'a jamais affecté les relations personnelles.

⁶⁶ La 7^{ème} série a paru dans "L'Africain" n°227 de décembre 2006 – janvier 2007.

De l'aveu de l'auteur, le prétexte à la rédaction de cet opuscule lui a été donné par son désaccord avec le contenu de l'article d'un Belge nommé C. CANNUYER, article publié sur un website et dans lequel ce dernier affirme d'une part que les travaux sur la religion d'AKHENATON (présenté comme le précurseur du monothéisme) pèchent par un excès de romantisme et, d'autre part, que le monothéisme est un héritage judéo-chrétien et non pas négro-égypto-antique. De même, pour l'égyptologie anti-afrocentriste, le pharaon Aménophis ou AKHENATON (1348-1331) est le précurseur du monothéisme et de l'anti-polythéisme intolérant et opposé à d'autres dieux. Le texte entier de Sylain KALAMBA NSAPO est une réponse appropriée à toutes ces affirmations falsificatrices. L'auteur s'emploie à montrer que les concepts de *monothéisme* et de *polythéisme* et leur opposition ne sont pas opérantes dans la théologie *kémit*.

En effet et comme l'affirme le théologien congolais, Israël, ayant été une province de l'Égypte, ne pouvait ignorer le monothéisme égyptien. Ainsi KALAMBA relaie implicitement la thèse devenue *banalité* dans la bouche des afrocentristes que nous sommes et d'après laquelle la Vallée du Nil, c'est-à-dire l'Afrique, est le Berceau de l'humanité et la Matrice Primordiale de Dieu. Emporté dans son élan et crédibilisant en sous-jacence "la thèse de l'antériorité de l'antériorité" sans le dire explicitement, Sylvain KALAMBA NSAPO précise que le monothéisme, mieux le mono-originisme, a ses origines dans le bassin du Nil-Kongo car cette croyance existait avant AKHENATON⁶⁷. Autrement dit, C. CANNUYER se trompe doublement en attribuant l'origine du monothéisme à la Bible ou à Akhenaton.

Le Dr KALAMBA a analysé le monothéisme juif et conclut que ce modèle de pensée n'implique pas la croyance en un Dieu unique et universel car, à *proprement parler*, il est question d'une *monolâtrie* au sens d'un culte rendu exclusivement à une divinité sans pour autant nier l'existence d'autres dieux. YAHVÉ est un dieu clanique parmi d'autres. Les spécialistes utilisent le terme de *hénothéisme* pour qualifier cette pratique : on croit à un Dieu Suprême, cependant les autres divinités ont leur place. En effet et comme nous l'enseigne KALAMBA, les idées des écrivains bibliques ne sont pas forcément celles du peuple juif. Plusieurs fois en effet, on stigmatise dans la Bible ce peuple pour son abandon de Yahvé au bénéfice d'autres dieux.

En comparaison et à la suite de BILOLO MUBABINGE⁶⁸, notre auteur parle, en ce qui est de l'Égypte antique et nègre, de mono-originisme en lieu et place de monothéisme et de polythéisme. Le mono-originisme est le postulat de la pensée *kémit* sur l'origine de tout ce qui est. La thèse mono-originiste revient à dire que les dieux ont eux aussi été créés par PTAH, l'Unique Créateur ou l'Architecte Génial. Cela explique pourquoi, dans cette armature théorique si cohérente, AKHENATON n'avait pas à combattre le polythéisme ni non plus à l'opposer au monothéisme. Les dieux font partie de la création et sont venus au monde après la terre, les plantes ou les pierres. Contrairement à la régression théologique identifiable dans la Bible et dans la théologie occidentale qui assimile ce qui n'est pas encore au chaos et au désordre, le Créateur est, dans la Vallée du Nil, le Créateur de ce qui est et de ce qui n'est pas encore.

Le monothéisme biblique, c'est la foi en un Dieu unique et survivant de l'ensemble des dieux au statut ontologique confus. En stigmatisant ce qu'il qualifie d'"errance monothéiste qui a les allures d'un discours en folie" (*sic*), l'auteur se demande, dans la note 15 de son livre et à l'instar de ses devanciers, si le triomphe du monothéisme biblique ne s'est pas produit au terme d'un "théocide", autrement dit de l'élimination d'autres dieux au profit de YAHVÉ. Grâce à la thèse mono-originiste, le Dieu *kémit* n'est pas suspectable d'avoir commis ce crime suprême puisque les dieux sont le produit de son oeuvre créatrice.

⁶⁷ DRIOTON E., Le monothéisme de l'ancienne Égypte, dans Cahiers d'histoire égyptienne, janvier 1949.

⁶⁸ Lire BILOLO M., Les cosmo-théologies philosophiques de l'Égypte Antique. Problématique, Prémisses herméneutiques et Postulats majeurs, Kinshasa-Libreville-Munich, 1986.

Exit l'idée judéo-chrétienne d'un Dieu Suprême jaloux, furax, menaçant et en concurrence avec ses créatures et notamment avec d'autres dieux.

Il suit logiquement que, dans l'herméneutique *kémit*, c'est un non-sens de parler de monothéisme ou de polythéisme et d'opposer les deux notions. On ne peut en effet opposer l'Être-Origine de tout ce qui est et de tout ce qui n'est pas encore aux êtres dont Il est la Source. On ne doit pas confondre les dieux-créatures de l'Égypte antique et nègre avec les notions de polythéisme et de monothéisme à l'honneur dans l'herméneutique judéo-chrétienne. C'est tout cela qui donne à KALAMBA et à nous tous la force de récuser l'affirmation d'un prélat catholique européen selon laquelle "(...) en Afrique (...), le problème est qu'il y a trop de dieux (...) qu'il faut réduire à un"⁶⁹. On n'a pas à réduire les divinités secondaires en une seule car il n'y a qu'un Seul Dieu qui a créé d'autres dieux. Ces derniers ne sont pas Transcendants comme PTAH, l'Architecte Primordial. Dans le mono-originisme égypto-antique et nègre, ATOUM alias AMON ou RÂ "Être-Complet ou Plénitude de l'Être et Non-Être" n'est pas pluriel. La philosophie du mono-originisme ne peut concevoir un Dieu jaloux de ses créatures fussent-elles des divinités auxiliaires.

Dr TEDANGA Ipota Bembela

2) Lazare KI-ZERBO (sous la coordination de), *Le mouvement panafricaniste au XX^{ème} siècle*. Recueil de textes. Contribution à la Conférence des Intellectuels d'Afrique et de la Diaspora (CIAD I) organisée par l'Union Africaine en partenariat avec le Sénégal (Dakar, 7-9 octobre 2004). Paris, Organisation Internationale de la Francophonie. 646 pages.

Voilà un gros ouvrage bien intéressant qui nous restitue, pratiquement depuis les origines qu'on n'imaginait pas si lointaines, les tentatives, hélas souvent restées à l'état de bonnes intentions, d'affranchir d'abord l'Afrique des ingérences étrangères et de la colonisation, ensuite de fédérer les pays africains pour en faire un équivalent des États-Unis d'Amérique ou des futurs États-Unis d'Europe.

Ce recueil de textes s'efforce donc de restituer les grands moments du mouvement panafricaniste, depuis la conférence de Londres en 1900 (déjà !) jusqu'à la constitution de l'Union Africaine, en passant par les Congrès des écrivains et artistes noirs, les festivals des Arts et de la Culture et tant d'autres rendez-vous de célébration, de revendication ou de réflexion sur l'Unité du continent.

L'avant-propos signé par Abdou DIOUF, actuel Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie est suivi d'un tableau des principales dates-étapes du panafricanisme. Une longue introduction de 30 pages serrées résume alors la teneur des textes qui feront le corps du livre et nous introduit auprès des principales figures du panafricanisme débutant, les Sylvester WILLIAMS, Edward BLYDEN, W.E.B. DU BOIS et tous les autres qui ont suivi. Cette introduction n'oublie pas en chemin les revues, associations et mouvements qui furent associés aux idées politiques, ainsi que les différentes coopérations interafricaines, scientifique, technique, économiques qui ont accompagné le mouvement panafricain jusqu'à ce jour.

Suit alors, dans l'ordre chronologique, un important choix de textes, rapports des conférences, déclarations d'intentions et des droits des peuples noirs, résolutions diverses et discours qui étonnent parfois par leur modernisme quand ces textes sont parfois plus que centenaires. Bien entendu, il s'agit d'un choix des membres du comité consultatif donc sans prétention à l'exhaustivité mais ce choix est à mon sens judicieux et suffisamment clair pour que ce livre soit un instrument précieux pour tous ceux qui gardent au fond du cœur la nostalgie d'un panafricanisme encore à venir.

E. van SEVENANT

⁶⁹ Lire *Entretiens* de novembre 2004 sur le site www.theologia.fr

3) Hugues DUPRIEZ, avec la collaboration de KOURA DJIBRILLOU, SAWADOGO SAÏDOU, BISIMWA BASENGERE Espoir, SIMBIZI Jeannine, NIYONZIMA Silas, COLIN Jean, CIZUNGU MIHIGO et M'BIZIBU Martine, *Agriculture tropicale et exploitations familiales d'Afrique*, Nivelles, Terres et Vie, 2007, 460 pages.

Cet ouvrage luxueux, édité avec le soutien de la coopération belge et remarquablement illustré, est destiné aux enseignants, aux techniciens et cadres ruraux, au personnel des projets agricoles qui s'intéressent aux agricultures tropicales africaines, telles qu'on les rencontre dans les fermes familiales.

Priorité est donnée à la connaissance fondamentale, celle qui permet d'interpréter ou d'expérimenter les modes de production ou les pratiques agricoles. L'explication est concrète et constamment développée à travers les illustrations, les figures et les tableaux. Les aspects pédagogiques ont été soigneusement étudiés.

Les différentes parties de l'ouvrage abordent des sujets comme : champs et modes de production, le milieu de vie rural, les droits fonciers, les arbres, le sol, les semences, la santé des plantes etc.. En vue de comprendre ce qui se passe dans les exploitations familiales, on évite de privilégier les théories ou les méthodes dites "modernistes". Celles-ci prennent leur place dans les explications au même titre que les pratiques traditionnelles.

Le but final poursuivi par cet ouvrage, c'est évidemment d'améliorer les connaissances disponibles dans les villages, à travers l'action des agents ruraux et dans les centres techniques et scientifiques, afin de donner plus d'autonomie aux agriculteurs en les intéressant davantage à l'exploitation des ressources des terroirs, celles qu'on trouve sur les terres de la ferme ou de ses environs. L'agriculture moderne est ainsi mise à la disposition de tous mais en présentant tantôt des substitutions tantôt des compléments à ce qui s'est fait depuis longtemps.

Un ouvrage très utile donc mais bien entendu réservé à un auditoire particulièrement spécifique.

Eddy van SEVENANT

NOUVELLES FAMILIALES

C'est avec regret que nous vous faisons part du décès :

- le 12 octobre 2007 à Gitega (Burundi), de Agnès BANKIMBAGA, mère de (notamment) Philippe NIYONGABO, de l'Abbé Jean Bosco NINTUNZE et de Sœur Lucie NSABIMBONA
- le 20 octobre 2007 à Yaoundé, de Jean Georges BISCENE à IROUME, père de Janvier TIATI à BISCENE, de Charleroi
- le 22 octobre à La Louvière, de Joël Louis Robert MUNTU-BIDINGIJA, père de Moïse, Patrice, Georges, Éric, Alain, Élise, Lisa, Judith, Mamy et Suzanne

Ne soyons pas tristes de l'avoir perdu mais soyons reconnaissants de l'avoir eu. (Saint Augustin)